



Service correctionnel Canada

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/36-1997

ISBN 0-660-60322-5



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insèrent dans une initiative plus vaste intitulée "Repenser le rôle de l'État".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Service correctionnel du Canada

Rapport de rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 1997**

Honorable Andy Scott
Solliciteur général

Table des matières

PARTIE I : LE MESSAGE	1
PARTIE II : APERÇU DU SERVICE.....	4
<i>MISSION DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA</i>	4
Mandat, rôles et responsabilités	4
Objectifs.....	5
Priorités stratégiques	5
Secteur d'activité et de service, organisation et plans de ressources	6
PARTIE III : RÉALISATIONS DU SERVICE	12
A. ATTENTES EN MATIÈRE DE RENDEMENT	12
Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles.....	12
Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité.....	12
Dépenses du Service prévues et réelles par secteur d'activité.....	15
Détail des exigences en personnel par secteur d'activité.....	16
Résumé des attentes en matière de rendement.....	17
B. RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT	19
RENDEMENT DU SERVICE.....	19
RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ	40
C. PRINCIPAUX EXAMENS	49
PARTIE IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	54
A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels.....	54
B. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires	54
C. Tableaux financiers récapitulatifs.....	55
Sommaire des crédits approuvés.....	55
Recettes à valoir sur le Trésor (RVT) par secteur d'activité.....	55
Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité.....	56
Projets d'immobilisation par secteur d'activité.....	56
Paiements de transfert par secteur d'activité	57
Paiements législatifs par secteur d'activité.....	57
Prêts, investissements et avances	58
Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable.....	59
Éléments du passif éventuel	59
Lois appliquées par le ministère	60
Annexes	62

MESSAGE DU MINISTRE

En tant que solliciteur général nouvellement nommé, je me rends fort bien compte que les Canadiens se préoccupent, à juste titre, des questions de sécurité publique. Je donnerai donc la priorité absolue à la prévention du crime. C'est mon travail et c'est un principe qui régira tous mes actes de solliciteur général.

Au cours des quatre dernières années, on s'est beaucoup intéressé aux questions de droit pénal dans une perspective de renforcement de la sécurité publique. Le vaste programme du gouvernement « La sécurité dans les foyers et dans les rues » a été conçu pour répondre à ces préoccupations, et il a déjà donné de bons résultats. Le gouvernement compte bien tenir son engagement de faire en sorte que le Canada soit un lieu où les Canadiens peuvent vivre en toute sécurité.

Pour construire des collectivités où règne la sécurité, nous devons adopter une approche pluridimensionnelle nous permettant d'améliorer notre système de justice pénale de façon durable. Nous devons répondre aux Canadiens qui nous demandent de prendre des mesures plus rigoureuses mais, il est également important que notre approche reste équilibrée.

Le taux d'incarcération au Canada est notablement plus élevé que dans la plupart des démocraties occidentales. Cela est dû au fait que nous emprisonnons souvent des gens qui ne sont pas violents et qui ne présentent guère de risque de commettre un crime avec violence. Il semblerait raisonnable de réserver les prisons pour les pires criminels et d'imposer un autre type de peines pour ceux qui vraisemblablement ne recourront pas à la violence. C'est pour cette raison que le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires à l'élaboration de solutions de rechange à l'incarcération pour les délinquants non violents que l'on peut gérer plus efficacement et en toute sécurité dans la collectivité.

Pour en arriver à cela, nous devons axer nos efforts sur la réinsertion sociale des délinquants, et trouver de nouvelles manières de dispenser des services correctionnels comme la déjudiciarisation et la justice réparatrice. Il existe déjà des exemples pratiques de ces principes parmi les Premières nations du Canada qui continuent d'être surreprésentées dans notre système correctionnel. Le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci pour les femmes autochtones constitue un excellent exemple de la manière dont les techniques de résolution de problème fondées sur la justice réparatrice peuvent être appliquées en milieu correctionnel, des techniques qui font appel à l'enseignement et à l'art de guérir autochtones. Cet exemple concrétise également notre engagement à l'égard du renforcement des collectivités autochtones par l'établissement de relations fondées sur les principes du partenariat, de la transparence, de la prévisibilité et de la responsabilité.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le SCC a, après un changement de direction, recentré son énergie sur les principes de base qui s'appliquent à de bons services correctionnels - mise en lieu sûr des délinquants, traitement humain, programmes efficaces et, enfin, réinsertion sociale sans danger pour le public. On a procédé à un certain nombre d'examen en vue d'imprimer une orientation nouvelle au SCC, y compris dans les domaines clés de la réinsertion, des politiques, de l'isolement préventif et de l'emploi des délinquants. Un point particulièrement important a été la mise au premier plan de la question des délinquantes, avec la nomination d'une sous-commissaire pour les femmes.

Fait encourageant, un récent sondage a permis de constater que de très nombreux Canadiens sont en faveur d'une approche équilibrée et globale qui fondamentalement reconnaît que les délinquants ne sont pas tous les mêmes. Par conséquent, il est important que les Canadiens participent activement au développement de solutions efficaces, sources de sécurité pour tous.

Tous les participants du système de justice pénale doivent s'épauler pour atteindre cet objectif. Les Canadiens accepteront les réformes si elles entrent dans le cadre d'une approche équilibrée dont l'objectif prépondérant est la sécurité publique. En tant que solliciteur général, je souscris à ce principe et m'engage à le faire progresser pendant toute la durée de mon mandat.

Honorable Andy Scott
Solliciteur général

PARTIE I : LE MESSAGE

Plus que jamais, la sécurité publique est une question qui préoccupe beaucoup les Canadiens. Ceux-ci considèrent qu'il est de notre responsabilité, comme principal organisme du système correctionnel fédéral, de contribuer à la protection du public en assurant la gestion efficace des détenus et leur retour dans la société dans des conditions sûres, en tant que citoyens respectueux des lois.

L'exercice 1996-1997 a été marqué par le changement et les défis à relever, car le milieu correctionnel comme l'opinion publique ont une influence décisive sur les activités du Service. La *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston (Commission Arbour)*, les rapports du vérificateur général sur les programmes offerts aux détenus et la réinsertion sociale ainsi que les rapports de l'enquêteur correctionnel ont montré qu'il y avait place pour l'amélioration.

Ces critiques ont amené le SCC à reconsidérer en profondeur ses objectifs, ce qui a entraîné des changements dans sa direction et son orientation. À la suite de cet auto-examen, le Service a réaffirmé son Énoncé de mission et ses valeurs fondamentales, tout en décidant de revenir aux principes de base des services correctionnels. Mais surtout, le Service a cherché de nouveaux moyens de réaliser avec uniformité son programme correctionnel national, dans le respect du droit.

Dès que j'ai été nommé commissaire, nous nous sommes attaqués à ces objectifs en mettant sur pied un certain nombre d'initiatives. Nous avons restructuré l'organisation de notre administration centrale et perfectionné nos compétences en matière correctionnelle de manière à raffermir notre leadership et à garantir l'exécution uniforme de notre programme correctionnel.

Nous avons également créé des groupes de travail chargés de conseiller le SCC sur les questions importantes exigeant une intervention immédiate. Ces groupes de travail se sont penchés sur les sujets suivants : i) *l'isolement préventif*, afin que les méthodes de gestion soient toujours conformes à la loi, ii) *l'examen des politiques*, afin que celles-ci soient claires, concises et uniformes dans l'ensemble du Service, dans le respect de la loi, iii) *la réinsertion sociale*, dans le but d'examiner tous les aspects de la gestion des cas des détenus, des programmes offerts et de la surveillance dans la collectivité, en vue d'assurer la réinsertion sociale des détenus dans des conditions sûres, iv) *l'emploi et l'employabilité des détenus*, pour examiner l'embauche des détenus et leur formation professionnelle. Ces groupes de travail avaient pour objectif de faire l'examen critique de la manière dont le Service mène ses activités correctionnelles et de proposer des améliorations. Parmi les mesures importantes adoptées, le Service a créé le poste de sous-commissaire pour les femmes, dans le but d'assurer le renouvellement de la stratégie applicable aux délinquantes.

Les services correctionnels, dans les années 90, représentent une tâche complexe et très difficile, une tâche qui exige tout à la fois le respect de la règle de droit, fondée sur la Charte et la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, et la faculté de s'adapter aux demandes toujours changeantes de la population carcérale, aux attentes du public, aux grands objectifs du gouvernement et aux demandes des autres intervenants. Cette tension dynamique entre la nécessité de constance (se conformer à la loi exige de la constance) et la nécessité de changement (afin de s'adapter à une évolution continue) constitue la force du Service, mais aussi sa faiblesse.

Pour le Service, toute la difficulté consiste à réaliser chacun de ces deux objectifs soit la protection du public et la réinsertion sociale de chaque détenu sans que l'un ou l'autre en souffre - assurer la protection du public tout en incitant activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois. Au bout du compte, les intérêts du public et ceux du délinquant sont le mieux servis lorsque le délinquant retourne dans la société et se conduit en citoyen productif et respectueux des lois.

Pour surmonter les obstacles qui l'attendent encore sur sa route, le SCC concentre désormais ses énergies sur les principes fondamentaux d'un système correctionnel efficace : la garde des détenus dans des conditions sûres, des soins humains, des programmes axés sur le comportement criminel et, avant toute chose, la réinsertion sociale des délinquants, dans un cadre sûr et convenant à leurs besoins.

Pour manifester son ouverture et assumer son obligation de résultat, le Service doit posséder un cadre de reddition de comptes et une structure hiérarchique qui lui permettent de s'assurer que ses activités sont conformes à la loi et de mesurer les progrès qu'il réalise dans la poursuite de ses objectifs correctionnels. Dans un premier temps, le Service est en train de préparer un cadre global et complet de reddition de comptes et de relations hiérarchiques qui lui permettra de mesurer ses résultats et d'en faire rapport, mais aussi de démontrer au public et aux députés sa volonté d'être un organisme ouvert, transparent et responsable.

Pour parvenir à ces fins, le Service ne peut pas travailler dans l'isolement. Il doit faire preuve d'initiative dans le domaine des services correctionnels fédéraux et redoubler d'efforts afin de multiplier les partenariats avec ses homologues des provinces et territoires. Il doit également établir de bonnes relations de travail avec l'enquêteur correctionnel et les autres intervenants du système de justice pénale, dont les énergies peuvent idéalement nous aider à façonner notre avenir. De même, le Service met à profit ses relations avec les autres organismes relevant du Solliciteur général afin de gérer efficacement les questions communes au Portefeuille ministériel.

Pour réaliser cette transition, le Service compte plus que jamais sur sa mission comme fondement des jugements et des décisions souvent difficiles qu'il doit rendre. À cette fin, il doit donc lui-même « vivre sa mission », tout en demeurant un organisme en apprentissage continu, un organisme qui tire parti des expériences passées et s'ouvre sur l'avenir. Les échanges d'idées avec nos partenaires du système de justice pénale, au Canada comme à l'étranger, sont un élément essentiel à notre faculté de nous adapter aisément à un milieu en perpétuel changement et rempli de nouveaux défis.

Je suis très heureux d'être de retour à la tête du SCC en cette époque de transition et de renouveau. Parmi les faits marquants de cette année, je retiens l'intervention du Solliciteur général, l'honorable Herb Gray, qui a réaffirmé l'Énoncé de mission du Service. Le Document portant sur la mission doit servir de guide au personnel du Service dans l'exercice de ses fonctions quotidiennes. Il est aussi l'expression de notre responsabilité à l'égard de nos partenaires, du public et du Parlement.

J'anticipe avec hâte les défis qui nous attendent.

Ole Ingstrup

PARTIE II : APERÇU DU SERVICE

MISSION DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Énoncé de la mission :

« Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans le respect de la règle de droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. »

La mission définit de manière durable le rôle du SCC dans le maintien de la justice, de la paix et de la sécurité au sein de la société. Elle établit les objectifs que nous devons nous efforcer d'atteindre collectivement et l'approche qui doit prévaloir en matière de gestion de l'organisme et des détenus. Elle détermine nos obligations de rendre compte. L'énoncé de mission contient : des « valeurs fondamentales », c'est-à-dire des idéaux auxquels nous adhérons dans l'accomplissement de la mission; « des principes directeurs », qui constituent les prémisses sur lesquelles nous nous appuyons pour orienter le personnel dans son travail quotidien; des objectifs stratégiques, soit les objectifs qui sont jugés essentiels pour que le SCC puisse remplir sa mission.

Mandat, rôles et responsabilités

Le Service correctionnel du Canada, désigné dans le présent document par les termes Service ou SCC, fait partie du système de justice pénale. Ce système comprend plusieurs éléments étroitement liés entre eux : les lois habilitantes et les règlements connexes, l'ensemble du droit criminel, les organismes d'application de la loi, le pouvoir judiciaire et les services correctionnels. Ces différents éléments relèvent de l'autorité des différents paliers de gouvernement.

Sur le plan fédéral, le Service est un organisme du ministère du Solliciteur général; ce dernier comprend également la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Bureau de l'enquêteur correctionnel et le Secrétariat du ministère.

Le Service est responsable des délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus.

Mandat du programme

Le cadre constitutionnel et législatif qui régit le Service repose sur la *Loi constitutionnelle de 1982*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, le *Code criminel du Canada*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) et le règlement connexe, la *Loi sur le transfèrement des délinquants* ainsi que divers accords et conventions internationaux, comme l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus des Nations Unies et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Objectifs

L'objectif de programme du Service est de :

contribuer au maintien d'une société juste, paisible et sûre,

- a) en gérant les peines imposées par les cours, au moyen de la garde et de la surveillance sûre et humaine des détenus, et
- b) en collaborant à la réadaptation et à la réinsertion sociale des délinquants, en tant que citoyens respectueux des lois, grâce aux programmes offerts dans les établissements et la collectivité.

Priorités stratégiques

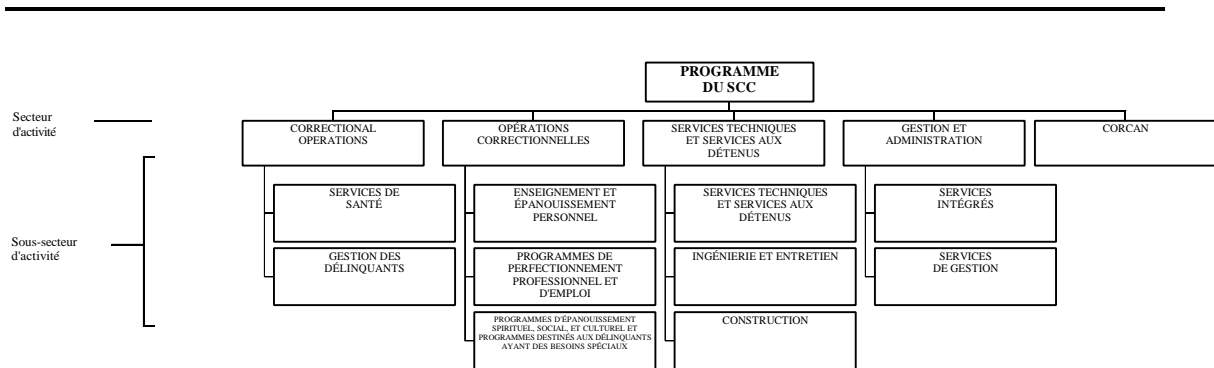
À la suite des changements de direction et d'orientation survenus au milieu de l'année, cinq grands objectifs ont été établis pour les exercices financiers 1996-1997 et 1997-1998. La partie III, Réalisations du Service, présente les progrès réalisés en ce sens jusqu'à maintenant (voir, à l'annexe 1, la liste des objectifs relatifs à chacune des grandes priorités organisationnelles)

- A. Trouver de nouveaux moyens de fournir les services correctionnels.
- B. Élaborer et mettre en oeuvre une politique efficace.
- C. Continuer d'assurer la gestion efficace de la population carcérale.
- D. Maintenir des programmes correctionnels efficaces malgré les restrictions financières.
- E. Maintenir la qualité de la main-d'oeuvre du SCC.

Secteur d'activité et de service, organisation et plans de ressources

Le Service compte cinq secteurs d'activité, qui correspondent à son organisation et à ses objectifs, soit de gérer les peines et de préparer les détenus en vue de leur réinsertion sociale dans des conditions sûres. Chaque secteur d'activité poursuit un objectif qui contribue à la réalisation d'un ou des deux aspects de l'objectif de programme du SCC. Chacun de ces secteurs d'activité se subdivise en sous-secteurs d'activité (voir la figure 1).

FIGURE 1 : STRUCTURE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA



- 1) *Opérations correctionnelles* assure la sécurité et la surveillance des détenus, leur traitement, la planification de leur mise en liberté, le contrôle de leurs progrès et la prestation des soins de santé.
- 2) *Programmes correctionnels* a pour objectif d'améliorer les connaissances et les compétences des détenus et de développer leur potentiel de réinsertion sociale.
- 3) *Services techniques et services aux détenus* fournit les biens, les matériaux et les services en établissement aux détenus et au personnel et assure la planification et l'entretien des installations ainsi que la gestion des projets de construction. Ce secteur d'activité s'occupe aussi du développement et de l'exploitation des systèmes d'information de gestion.
- 4) *Gestion et administration* est responsable de l'administration générale et des services ministériels suivants : recherche, examen et vérification des programmes, services juridiques, politiques correctionnelles et planification ministérielle, évaluation des programmes et rapports, affaires intergouvernementales et communications. Aux échelons national, régional et opérationnel, ce secteur d'activité s'occupe des services de gestion suivants : finances, personnel, y compris la gestion des opérations des collèges de formation du personnel, et administration.

5) *CORCAN*, un organisme de service spécial, permet aux détenus d'acquérir une formation professionnelle et une expérience du travail, conformément aux besoins définis dans leur plan correctionnel. Une vaste gamme de services liés à l'emploi aide les détenus à retourner sur le marché du travail et à réintégrer la société.

Composition de l'organisme

Cinq bureaux régionaux gèrent et assistent les pénitenciers du SCC, les centres correctionnels communautaires, les bureaux de libération conditionnelle et les bureaux de district. Ces bureaux régionaux sont eux-mêmes administrés et secondés par l'administration centrale du SCC, à Ottawa. Cette administration centrale est responsable de la planification générale du SCC, de l'élaboration des politiques et de l'administration (détails à l'annexe 2).

Le SCC administre 49 pénitenciers fédéraux (42 pour les hommes et 7 pour les femmes), 17 centres correctionnels communautaires pour les détenus en liberté sous condition, 69 bureaux de libération conditionnelle et 17 bureaux de district. De plus, le SCC a accès à 168 établissements résidentiels communautaires administrés par des organismes communautaires sans but lucratif. Le SCC a conclu avec la plupart des provinces et territoires des ententes d'échange de services relatives à l'hébergement ou aux services, comme le logement des libérés conditionnels ainsi que les traitements et les programmes de formation à leur fournir.

Au total, le SCC a la responsabilité de quelque 21 000 délinquants, soit 13 500 qui sont incarcérés et 7 300 qui sont en liberté sous condition dans la collectivité (octobre 1997). Quatorze pour cent des délinquants incarcérés se trouvent dans des établissements à sécurité maximale ou dans des unités spéciales de détention, 66 p. 100 dans des établissements à sécurité moyenne et 20 p. 100 dans des établissements à sécurité minimale.

Le SCC compte 11 920 employés à temps plein. En outre, plus de 10 000 bénévoles participent aux activités du SCC comme le tutorat, les cours d'alphabétisation, les programmes de visites, les activités sociales et récréatives, les activités multiculturelles et les programmes d'aide aux toxicomanes. Plus de 400 de ces bénévoles font partie des quelque 60 comités consultatifs de citoyens répartis dans toutes les régions du Canada; les membres de ces comités émettent des opinions sur l'élaboration des programmes correctionnels et la planification des installations, agissent à titre d'observateurs indépendants des activités quotidiennes et assurent la liaison avec la collectivité.

Contexte social

Même si les Canadiens estiment que la criminalité est en hausse, elle a en fait diminué encore en 1996-1997, pour une cinquième année consécutive (995 par 100 000 habitants en 1995 et 973 par 100 000 habitants en 1996), jusqu'à un niveau comparable à celui qu'on observait il y a dix ans. Cette baisse a fait suite à une période de 15 années consécutives de croissance annuelle (de 578 par 100 000 habitants en 1978 à 1 077 par 100 000 habitants en 1992).

En dépit de cette tendance, toutefois, le nombre de crimes à caractère sexuel a considérablement augmenté. En effet, le taux des agressions sexuelles déclarées a augmenté en moyenne de 10 p. 100 par année entre 1983 et 1994, soit environ 10 p. 100 de tous les crimes avec violence. On observe aussi une croissance du crime organisé (fraudes commerciales et informatiques, prostitution, jeu, trafic de drogue, etc.). De plus, le public est très préoccupé par la multiplication des groupes de criminels dans les centres urbains du Canada et l'augmentation constante des autres crimes avec violence, notamment les crimes commis contre les femmes, les enfants, les personnes âgées et d'autres groupes de personnes vulnérables.

D'autre part, on reconnaît de plus en plus l'importance de répondre aux besoins de la population autochtone du Canada. Pour sa part, le Service prépare un cadre de politique et un cadre stratégique qui serviront de guides pour l'élaboration de programmes et de services axés sur les besoins des délinquants autochtones et qui permettront aux collectivités autochtones de participer étroitement à la réinsertion de ces délinquants, dans des conditions sûres.

Enfin, les victimes d'actes criminels réclament de plus en plus le droit de participer directement au processus correctionnel. Même s'il ne semble pas y avoir de rôle généralement accepté pour les victimes et s'il ne se dégage pas un consensus quant à un éventail d'objectifs à atteindre pour les victimes, les groupes de défense des intérêts des victimes sont actifs dans tous les domaines du système de justice pénale.

Contexte correctionnel

Les réactions émotives et la répulsion que provoque le crime, et plus particulièrement le crime avec violence, ont amené le public à réclamer que les services de police multiplient leurs interventions et que les délinquants soient traités plus sévèrement, malgré le fait que son taux élevé d'incarcération place le Canada au deuxième rang des pays occidentaux. De 1989-1990 à 1995-1996, la population carcérale sous la responsabilité du SCC a augmenté de près d'un quart. Actuellement, on prévoit une croissance de 14 p. 100 au cours des dix prochaines années. Parmi les facteurs qui entretiennent cette croissance, on note une augmentation considérable du nombre de délinquants sexuels, une augmentation aussi du nombre de détenus qui restent incarcérés jusqu'à l'expiration de leur peine, une diminution du nombre de détenus qui obtiennent la libération conditionnelle et un nombre

plus élevé de détenus condamnés à perpétuité. Les détenus condamnés pour des crimes avec violence forment maintenant plus de 77 p. 100 de la population carcérale.

En mars 1997, il y avait 324 femmes incarcérées dans des établissements fédéraux. De ce nombre, 26 p. 100 purgeaient des peines de 10 ans ou plus. Une proportion considérable des femmes incarcérées ont subi des mauvais traitements sexuels ou de la violence physique. La plupart d'entre elles ont un problème d'alcoolisme ou de toxicomanie. Leurs capacités cognitives varient du niveau minimal à celui d'une diplômée universitaire.

Les délinquants autochtones continuent d'être surreprésentés dans le système correctionnel canadien. Les Autochtones représentaient 9 p. 100 de la population totale des délinquants sous responsabilité fédérale en 1982-1983 (rapport du Groupe de travail, 1988). En 1991, ils constituaient 12 p. 100 des admissions dans des pénitenciers fédéraux et 19 p. 100 des admissions dans des prisons provinciales (Centre canadien de la statistique juridique, 1991). À l'heure actuelle, les Autochtones représentent 14 p. 100 de tous les délinquants sous responsabilité fédérale alors qu'il ne forment que 3,75 p. 100 de la population canadienne. Selon les prévisions (juillet 1997), cette proportion passera à près de 18 p. 100 d'ici l'an 2007.

Deux délinquants autochtones sous responsabilité fédérale sur cinq sont des délinquants sexuels, soit environ 18 p. 100 du nombre total (Délinquants sexuels autochtones, 1997). Environ 75 p. 100 des délinquants autochtones sont incarcérés pour avoir commis des crimes de violence. Ils viennent souvent de milieux défavorisés, ont de graves problèmes d'alcool, ont peu d'instruction et sont en chômage au moment où ils sont admis dans les pénitenciers. En résumé, les délinquants autochtones présentent des besoins qui doivent être comblés au moyen de programmes appropriés en établissement et d'une planification efficace de la mise en liberté.

La population moyenne des délinquants relevant des services correctionnels canadiens a augmenté constamment de 1990 à 1996, tant à l'échelon fédéral que dans les provinces et territoires. Souvent, les tendances observées dans les provinces touchent le SCC plusieurs années plus tard. La population carcérale a augmenté de 10 p. 100 dans les provinces et de 24,5 p. 100 à l'échelon fédéral, pour une croissance moyenne totale de 15,6 p. 100. Cependant, la population des délinquants sous responsabilité fédérale dans la collectivité (liberté conditionnelle totale, semi-liberté et libération d'office) a diminué de 1,2 p. 100 au cours de la même période (Croissance de la population carcérale, 1997).

Même si cette croissance a ralenti récemment, le SCC a beaucoup de difficulté à loger les détenus en raison de ces augmentations successives. À la fin de 1996-1997, la population carcérale dépassait de 17 p. 100 le nombre de places disponibles. C'est pourquoi un grand nombre de détenus de sexe masculin étaient logés à deux dans des cellules conçues pour une seule personne.

Certaines modifications législatives adoptées récemment et d'autres amendements proposés risquent d'entraîner une nouvelle augmentation de la population carcérale. Voici un aperçu de ces nouvelles dispositions :

- *Nouvelle loi sur les armes à feu*, qui prévoit une peine obligatoire d'au moins quatre ans pour toute infraction commise avec une arme à feu qui provoque des blessures personnelles graves;
- *Modifications récentes à la Loi sur les jeunes contrevenants*, grâce auxquelles il est maintenant plus facile de faire comparaître devant un tribunal pour adultes les individus de 16 ou de 17 ans accusés de meurtre ou de certaines infractions graves;
- *Modifications à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, grâce auxquelles il est maintenant plus facile de maintenir en incarcération jusqu'à la fin de leur peine les délinquants sexuels dont la victime est un enfant;
- *Nouvelles dispositions relatives à la collecte de preuve médico-légale par l'ADN chez les individus soupçonnés d'avoir commis un crime*;
- *Dispositions relatives aux délinquants violents à risque élevé*, qui permettent à la cour de déterminer qu'un individu est un « délinquant à contrôler » et qu'il doit se soumettre à la surveillance dans la collectivité pendant une période maximale de dix ans après avoir purgé sa peine.

Le vieillissement de la population carcérale est un autre fardeau imposé aux ressources du SCC. La fréquence élevée des maladies infectieuses, comme le VIH et l'hépatite, est particulièrement préoccupante, et il y a lieu de croire que cette tendance va se poursuivre.

Les ressources limitées ont contraint le SCC à se doter d'un système plus efficace et plus pointu. Malgré les contraintes budgétaires qui se poursuivent, il doit continuer d'offrir ses programmes au moment et à l'endroit où ils permettent de réduire le plus possible les risques de récidive. En outre, la séparation des pouvoirs entre les services correctionnels fédéral, provinciaux et territoriaux est source de bien des lacunes. La situation financière actuelle et la limitation des ressources ont créé une situation qui favorise la recherche de nouveaux moyens de fournir les programmes et les services, de freiner le recours à l'incarcération dans le cas des délinquants qui présentent un bon potentiel de réinsertion sociale et de limiter les lacunes et les chevauchements en créant de nouveaux partenariats avec les autres organismes du système de justice pénale.

Le personnel du SCC doit subir des contraintes constantes, à la fois dans les établissements, en raison des conséquences de la surpopulation, et dans la collectivité, en raison de la présence de délinquants à risque plus élevé. De plus, le niveau du personnel à l'administration centrale et aux administrations régionales a considérablement diminué ces dernières années, vu la nécessité de réduire les dépenses. Enfin, alors même que le personnel de gestion du Service approche l'âge de la retraite, il doit continuer de faire preuve d'un ferme leadership afin d'aider l'organisme à traverser une période de renouveau.

CORCAN est un organisme de service spécial qui fournit de l'emploi à quelque 1 900 délinquants sous responsabilité fédérale, leur donne une formation et commercialise leurs produits et services. L'organisme devra s'appliquer à assurer sa viabilité, car une série de facteurs a réduit la part de marché que CORCAN détenait auprès du gouvernement fédéral.

Maintenir les détenus dans les établissements pendant de longues périodes est une entreprise qui coûte cher. En outre, il ne semble pas y avoir de lien précis entre la criminalité dans la société et l'incarcération. D'autre part, les interventions effectuées dans la collectivité semblent avoir une valeur égale ou supérieure aux mesures mises en oeuvre dans les établissements pour assurer la réinsertion sociale des détenus. On reconnaît de plus en plus le principe suivant lequel l'incarcération est une mesure qui devrait être réservée aux délinquants à risque élevé qui ont commis des crimes avec violence, et que les programmes de surveillance et de traitement dans la collectivité sont la meilleure façon de gérer les délinquants non violents.

Pour relever ces défis, le SCC a redirigé ses efforts en 1996-1997 vers la réinsertion sociale des délinquants au moyen de nombreuses initiatives destinées à améliorer la qualité et l'opportunité de la mise en liberté des délinquants (retour aux valeurs fondamentales, simplification, élimination d'étapes inutiles). L'optimisation de la capacité des délinquants de réintégrer la société est une tâche complexe, qui nécessite des efforts à tous les niveaux de l'organisation. Même si les résultats ne seront pas connus avant 1997-1998, on peut déjà percevoir des progrès dans des secteurs clés comme les évaluations initiales, le classement des délinquants selon le niveau de sécurité et la proportion des délinquants toujours incarcérés après leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle.

PARTIE III : RÉALISATIONS DU SERVICE

A. ATTENTES EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles, 1996-1997, par organisation et activité (millions de dollars)

Direction générale ou organisme	Secteurs d'activité							TOTAUX
	Secteur d'activité 1	Secteur d'activité 2	Secteur d'activité 3	Secteur d'activité 4	Secteur d'activité 5	Secteur d'activité 6	Secteur d'activité 7	
Service correctionnel	536	106	314	133	3			1 092
Canada	525	119	305	158	0			1 107
TOTAUX	536	106	314	133	3			1 092
	525	119	305	158	0			1 107
% du TOTAL	98	112	97	119				101

Nota : Les parties ombrées indiquent les dépenses ou les recettes réelles en 1996-1997.

Explication de l'écart entre le Budget des dépenses principal et les dépenses réelles pour 1996-1997.

Durant l'exercice 1996-1997, le Service a dépensé 1 107 042 000 \$ soit 14 764 000 \$ de plus que le montant approuvé dans la Partie II du Budget des dépenses qui était de 1 092 278 000 \$. Pour analyser les résultats financiers du Service, il faudra tenir compte des ressources supplémentaires obtenues dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire et de l'accès au crédit n°5 pour éventualités du Conseil du Trésor. Voici l'état de rapprochement :

	\$000
Budget des dépenses principal	1 092 278
Plus:	
Recouvrables sous le	
régime des budgets de fonctionnement	5 600
Report sur les exercices suivants	32 811
Autres postes législatifs	3 372
Total des fonds disponibles	1 134 061
Moins : Dépenses réelles	1 107 042
Écart	27 019

Comme l'indique le tableau, le Service a sous-utilisé les ressources obtenues dans le cadre du Budget des dépenses principal et du Budget des dépenses supplémentaire d'un montant de 27 019 000 \$, soit 2,8 % du total des ressources disponibles.

Les principaux écarts se répartissent comme suit :

Population carcérale : La population n'a pas augmenté comme prévu et, par conséquent, les dépenses ont été moins élevées que prévu dans les secteurs des AES, des services communautaires et autres frais directs liés à la gestion des détenus. Une affectation bloquée a été constituée par le Conseil du Trésor à cette fin.

Construction d'équipement : Retards dans certains projets, attribuables à divers facteurs comme le mauvais temps. Un montant de 7,5 millions de dollars a été placé à cette fin dans une affectation bloquée du CT.

Fonctionnement des installations : Retards dans la mise en service complète de certains établissements, particulièrement des établissements pour femmes.

Questions techniques : Un écart résulte de l'application du prix de transfert lorsque l'éventail de ressources (personnel -- fonctionnement) est modifié au cours de l'exercice.

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par secteur d'activité

(millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Frais de fonctionnement	Dépenses en capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
Opérations correctionnelles	7,790	536			536		536		536
	7,733	524		1	525		525		525
Programmes correctionnels	645	105		1	106		106		106
	781	119		1	119		119		119
Services techniques et services aux détenus	1,316	153	161		314		314		314
	1,297	160	144	1	305		305		305
Gestion et administration	1,635	124	9		133		133		133
	1,782	142	16		158		158		158
CORCAN	315	59	2		61		61	59	3
	327	65	2		67		67	67	-
Totaux	11,701	977	172	1	1,150		1,150	59	1 092
	11,920	1 009	162	3	1 174		1 174	67	1 107

Recettes à valoir sur le Trésor

(14)

Coût des services fournis par d'autres ministères

(15)

48

Coût net du programme

48

1154

Les totaux peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondissements.

Nota: Les chiffres ombrés indiquent les dépenses recettes réelles en 1996-1997.

Frais de fonctionnement incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités des ministres.

Le coût des services fournis par d'autres ministères représente le coût estimatif des locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les services d'émission des chèques de TPSGC, la part de l'employeur versée au titre des avantages sociaux des employés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et d'autres services de Développement des ressources humaines Canada et du ministère de la Justice. Ne disposant pas du coût réel de ces services, on s'est servi d'un montant estimatif.

Dépenses du Service prévues et réelles par secteur d'activité

(millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Opérations correctionnelles	494	515	528	536	525
Programmes correctionnels	97	101	108	106	119
Services techniques et services aux détenus	262	288	309	314	305
Gestion et administration	133	134	155	133	158
CORCAN	10	1	(1)	3	0
Total	996	1 039	1 099	1 092	1 107

Détail des exigences en personnel par secteur d'activité

(ETP)

Secteur d'activité	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Opérations correctionnelles	6 914	7 080	7 428	7 790	7 733
Programmes correctionnels	582	628	663	645	781
Services techniques et services aux détenus	1 228	1 244	1 292	1 316	1 297
Gestion et administration	1 532	1 503	1 643	1 635	1 782
CORCAN	363	346	317	315	327
Total	10 619	10 801	11 343	11 701	11 920

Résumé des attentes en matière de rendement

Voici les principaux engagements d'obtenir des résultats contenus dans le rapport de 1996 remis au Parlement par le président du Conseil du Trésor, tels que fournis par le SCC.

Pour fournir aux Canadiens :	Sera démontré par :
Réinsertion sociale des délinquants, comme citoyens respectueux des lois	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la période de surveillance fructueuse pour les détenus en semi-liberté ou en liberté d'office • Augmentation continue du nombre de détenus bénéficiant de la semi-liberté ou de la libération conditionnelle totale
Recours moins fréquent à l'incarcération comme intervention correctionnelle majeure	<ul style="list-style-type: none"> • Remise en liberté des détenus à faible risque en temps opportun • Recours moins fréquent à l'incarcération, au profit des solutions de rechange dans la collectivité • Intégration des services correctionnels à ceux des provinces si des économies peuvent être réalisées
Collaboration avec les organismes et les collectivités autochtones afin de trouver de nouveaux moyens de fournir les services correctionnels aux délinquants autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités autochtones assument davantage la responsabilité des services correctionnels dans le cadre de l'élaboration d'un système de justice autochtone
Poursuivre la gestion efficace de la population carcérale	<ul style="list-style-type: none"> • Système de prévision de la population carcérale permettant de mieux planifier les besoins en matière d'installations de logement • Système de prévision intégré, en collaboration avec les homologues provinciaux et territoriaux
Stratégie applicable aux délinquantes sous responsabilité fédérale	<ul style="list-style-type: none"> • Fin des travaux de construction et mise en service des établissements régionaux pour les femmes • Stratégie de gestion à long terme de la population carcérale féminine pour résoudre le grave problème de surpopulation actuel et répondre aux besoins des délinquantes « à sécurité maximale » et de celles qui nécessitent des soins de santé mentale

Pour fournir aux Canadiens :	Sera démontré par :
Gestion des détenus violents à risque élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation en vue d'une loi éventuelle qui permettrait à la cour d'imposer à certains individus une période de surveillance postpénale pouvant aller jusqu'à dix ans
Milieu correctionnel sûr et sain	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre d'incidents violents • Milieu correctionnel sûr, favorisant l'exécution de programmes efficaces pour les détenus
Participation du public au système correctionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure participation du public, connaissance et compréhension de la mission et des objectifs du Service correctionnel du Canada
Structure de politique révisée au SCC	<ul style="list-style-type: none"> • Définition claire des responsabilités et amélioration du processus de consultation et d'élaboration de la politique • Cadres de responsabilisation incluant un ensemble des principaux indicateurs de rendement • Application de la politique et des procédures et certitude que le travail est exécuté conformément aux normes imposées

Les progrès réalisés à l'égard de ces engagements sont présentés dans la section 3B - Réalisations en matière de rendement.

B. RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

RENDEMENT DU SERVICE

Aperçu du rendement du Service

Au cours de l'exercice 1996-1997, le SCC a été soumis à un certain nombre d'examens externes qui ont influé sur la gestion des affaires correctionnelles.

En 1995, une commission d'enquête s'est penchée sur les événements survenus à la Prison des femmes de Kingston dans le cadre de l'émeute d'avril 1994. Le rapport de madame le juge Arbour a rappelé les exigences de droit et de politiques auxquelles le SCC devait se conformer. Le SCC a pris bonne note de la gravité des critiques qui lui étaient adressées et s'est engagé à prendre rapidement de sérieuses mesures correctives dans les domaines dénoncés. Le rapport Arbour a donné un nouvel élan aux travaux déjà entrepris dans le but d'examiner le bien-fondé de la structure de politique du Service et de raffermir la stratégie applicable aux délinquantes.

Dans son rapport sur la réinsertion sociale des délinquants (novembre 1996), le vérificateur général mentionne que l'un des points forts du SCC est l'innovation en matière de services correctionnels. Par exemple, le SCC a élaboré des programmes de traitement en milieu correctionnel à la pointe du progrès, il a établi un processus exhaustif d'évaluation du risque et s'est attaché à donner une formation juridique au personnel et aux gestionnaires. Le rapport n'en est pas moins critique en ce qui a trait à la capacité du Service à mettre véritablement en oeuvre le changement. De plus le rapport sur les programmes de réadaptation des délinquants (mai 1996) met en évidence des faiblesses concernant la gestion de l'ensemble des programmes, particulièrement des mécanismes destinés à en assurer l'efficacité.

Par ailleurs, le SCC a fait un effort concerté pour résoudre des problèmes de longue date relevé par l'enquêteur correctionnel et pour rétablir une dynamique constructive. De plus, on a mis fin à l'application du « plan opérationnel à long terme », qui avait entraîné une diminution considérable de la taille et du rôle de l'administration centrale au cours des trois années précédentes.

Les critiques formulées ont amené le SCC à reconsidérer en profondeur ses objectifs, ce qui a entraîné des changements dans sa direction et son orientation. À la suite de cet auto-examen, le Service a réaffirmé son Énoncé de mission et ses valeurs fondamentales, tout en décidant de revenir aux principes de base des services correctionnels. Mais surtout, le Service a cherché de nouveaux moyens de réaliser avec uniformité son programme correctionnel national, dans le respect du droit.

Dans un premier temps, l'énoncé de mission a été modifié de manière à mettre l'accent sur la primauté du droit. Ces modifications ont été approuvées par l'honorable Herb Gray en janvier 1997.

En outre, on a consolidé la structure organisationnelle et le rôle de chef de file de l'administration centrale pour augmenter la capacité du SCC de gérer les affaires correctionnelles. En décembre 1996, le Conseil du Trésor a approuvé la nouvelle structure organisationnelle de l'administration centrale et, le 1^{er} avril 1997, on a procédé à des nominations pour combler les principaux postes de gestionnaires supérieurs.

Ces modifications organisationnelles avaient essentiellement pour objectif de :

- Concentrer les efforts et les compétences de l'AC sur les questions correctionnelles.
- Renforcer la capacité du SCC d'évaluer les résultats obtenus dans le domaine correctionnel et les autres résultats souhaités.
- Continuer à mettre fortement l'accent sur les femmes délinquantes.
- Renforcer l'aspect « communications », y compris la participation et la consultation du public.

Parmi ces modifications, les principales sont les suivantes : création d'un poste de sous-commissaire principal responsable de la réinsertion sociale et d'autres aspects des affaires correctionnelles; regroupement des fonctions liées à l'apprentissage en milieu correctionnel et à la participation du public sous l'autorité du commissaire adjoint responsable du développement organisationnel; regroupement des fonctions liées au rendement du SCC sous l'autorité du commissaire adjoint responsable de l'évaluation du rendement. Grâce à ces améliorations, le SCC pourra se montrer à la hauteur des tâches qui l'attendent et fournir des services correctionnels efficaces à la population canadienne.

En décembre 1996, le personnel de l'administration centrale a été avisé du processus de mise en oeuvre de la nouvelle structure organisationnelle. Selon les prévisions, les nominations et affectations nécessaires seront terminées d'ici la fin de 1997-1998.

Les pages qui suivent présentent un aperçu des progrès réalisés dans la poursuite des objectifs stratégiques au cours de l'exercice financier 1996-1997. On y trouvera également un compte rendu de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans les *Rapports du vérificateur général sur les programmes de réadaptation des délinquants et la réinsertion sociale des délinquants*, le *Rapport de la Commission d'enquête Arbour* et le *Rapport annuel de l'enquêteur correctionnel*. Les progrès réalisés dans le cadre des initiatives horizontales du Service sont également exposés.

Principaux objectifs stratégiques

A. Trouver de nouveaux moyens de fournir les services correctionnels

Pour résoudre les tensions engendrées par la surpopulation carcérale, le SCC a adopté un train de mesures incluant la double occupation des cellules, la rénovation de certains établissements, la construction d'unités temporaires, le transfèrement de détenus dans d'autres régions et l'utilisation de places disponibles dans les établissements provinciaux, par le biais d'ententes d'échange de services. Malgré cela, le surpeuplement des établissements, s'il se prolonge, risque d'entraîner partout de graves conséquences : sécurité de plus en plus compromise, tensions accrues parmi les détenus, aggravation du risque de transmission de maladies infectieuses. De plus, l'allongement des listes d'attente des candidats aux programmes de traitement retarde la mise en liberté de certains détenus qui présentent un bon potentiel de réinsertion sociale.

Soucieux d'améliorer son efficacité et de réduire les coûts des services correctionnels, le SCC a étudié la possibilité de partager ses responsabilités avec les provinces et les territoires, ce qui constitue l'un des principaux éléments de la stratégie visant à trouver des solutions nouvelles. Au cours de l'exercice 1996-1997, le Service a maintes fois consulté les provinces à propos des usages des établissements correctionnels et des initiatives communes en matière de programmes. Il a notamment entretenu des discussions suivies qui ont mené à la rédaction d'un document intitulé *Croissance de la population carcérale*. Ce document définit onze domaines où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent collaborer et entreprendre des initiatives communes; ces questions seront d'ailleurs examinées au cours de l'exercice 1997-1998. Les recommandations formulées dans ce document ont reçu l'appui des ministres de la Justice des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en mai 1996. Le premier rapport d'étape a été publié en mars 1997.

En règle générale, ces rapports font état des efforts entrepris à tous les niveaux, individuellement et en collaboration avec nos différents partenaires du système de justice pénale, pour réaliser nos objectifs. Aux onze recommandations initiales se sont ajoutées quatre autres par la suite. Selon la conclusion du premier rapport d'étape, ces recommandations sont le reflet d'un consensus entre les différents niveaux administratifs et montrent bien que tous les principaux intervenants du système de justice pénale sont convaincus de l'importance de mettre leurs efforts en commun « afin de rendre nos collectivités sûres, justes et paisibles, par des moyens efficaces et économiques ».

En 1996-1997, le Service a réussi à mettre sur pied plusieurs initiatives communes avec les provinces et les territoires. À l'Île-du-Prince-Édouard, on a créé un centre de traitement communautaire pour les détenus sous responsabilité provinciale ayant des problèmes d'ordre sexuel. La province de Terre-Neuve a décidé récemment d'offrir aux autres détenus sous responsabilité fédérale de les prendre sous sa responsabilité, et le Service a accepté de mettre en oeuvre des programmes dans les établissements de Terre-Neuve où sont gardés les détenus sous responsabilité fédérale. De plus, en collaboration avec les

services de police et les services correctionnels provinciaux, on travaille à la création d'un dossier judiciaire unique pour les adultes. On élabore également de nouveaux programmes innovateurs à l'intention des détenus qui, en raison du risque qu'ils présentent, peuvent être gérés en toute sécurité dans la collectivité. Ces projets constituent une partie de la réponse du SCC à l'*Examen de la détermination de la peine et des questions correctionnelles*.

B. Élaborer et mettre en oeuvre une politique efficace

Un groupe de travail sur l'examen des politiques, créé en août 1996, avait pour tâche d'examiner la question du respect de la loi et d'élaborer des politiques claires, concises et uniformes pour que le SCC se conforme à la loi. Le groupe de travail a pu déterminer que le cadre de politique était valable, dans l'ensemble, mais a fait des recommandations pour en éclaircir divers éléments. Ces recommandations ont été approuvées en novembre 1996. Ainsi, la plus importante modification à apporter au cadre de politique était la création d'un nouvel instrument pour indiquer clairement au personnel comment appliquer la loi et les politiques dans son travail quotidien. Cet instrument remplacera une vaste gamme de documents existants, tels que les manuels, codes, lignes directrices et normes. Au fil du temps, ceux-ci avaient perdu en clarté. Par ailleurs, le groupe de travail a recommandé l'adoption de mesures pour faciliter l'accès aux politiques et aux procédures par le personnel chargé de les appliquer.

Le travail visant la mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail a débuté en 1996-1997. Une évaluation des mesures adoptées en réponse à ces recommandations devra avoir lieu dans deux ans.

C. Continuer d'assurer la gestion efficace de la population carcérale

Au cours de l'exercice 1996-1997, le Service a réalisé des progrès importants dans le domaine de la gestion de la population carcérale en général et a multiplié ses efforts afin de répondre aux besoins particuliers de certaines catégories de détenus.

Délinquantes

À la fin de l'exercice 1996-1997, cinq établissements pour femmes étaient en activité, soit en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta. Quatre-vingt-cinq pour cent des délinquantes sont maintenant incarcérées dans ces établissements. Le SCC y offre principalement des programmes axés sur la croissance personnelle et l'acquisition de compétences professionnelles utiles. La planification en cercle, par exemple, a été à l'origine du pavillon de ressourcement autochtone, où sont

présents les Aînés et les membres de la collectivité. Grâce aux établissements régionaux, le Service a créé un milieu qui offre aux femmes la possibilité d'assumer leurs responsabilités, d'acquérir de nouvelles compétences et de réintégrer la société avec succès. Le nouveau Programme pour les délinquantes du SCC constitue un moyen innovateur de loger les femmes et de leur venir en aide. C'est peut-être l'initiative du SCC qui suscite le plus la controverse, et elle représentera toujours un défi de première importance.

Au cours de l'exercice 1996-1997, on a toutefois constaté que le concept de vie communautaire et la disposition des installations n'étaient pas adaptés aux besoins de la population à sécurité maximale ni aux femmes ayant de graves problèmes de santé mentale, aussi bien sur le plan de la sécurité que des programmes. En 1996-1997, les évasions de deux détenues se trouvant dans de nouveaux établissements pour femmes ainsi que d'autres incidents ont déclenché un examen complet du fonctionnement de ces établissements et des caractéristiques de la population carcérale. À la suite de ces examens, il est devenu évident que certaines détenues risquent trop de s'évader ou de nuire à la sécurité publique pour qu'on puisse répondre à leurs besoins dans les établissements régionaux et certaines autres ont des troubles de santé mentale tels qu'elles ne peuvent recevoir les traitements cliniques nécessaires dans ces établissements. Il fallait des établissements plus sécuritaires pour ces types de détenues. Après avoir examiné une série de possibilités, on a décidé que la meilleure, dans les circonstances, consistait à créer des unités séparées pour ces femmes dans les établissements pour hommes comportant des locaux vacants et à munir ces unités des mesures de protection nécessaires.

C'est pourquoi le SCC a préparé et mis en place une stratégie provisoire afin de gérer les détenues nécessitant des établissements plus sécuritaires. Des unités à sécurité maximale ont été installées ou seront installées dans des établissements jusqu'ici réservés aux hommes (pénitencier de la Saskatchewan, projet de Centre régional de traitement de l'Ontario, Centre régional de réception du Québec et établissement de Springhill), mais les femmes sont logées à l'écart de la population masculine. Elles ne suivent pas les programmes avec les hommes et ont accès aux aires de récréation à des périodes différentes.

Il s'agit là de mesures temporaires, en attendant la mise au point d'une stratégie à long terme pour les femmes à sécurité maximale. Dans ces unités, l'objectif premier consiste à fournir aux femmes les programmes qui leur permettront de revenir en toute sécurité dans les établissements régionaux. Plusieurs femmes ont réussi à abaisser leur cote de sécurité et ont par la suite été transférées dans un établissement régional. De puis la création de ces unités, on constate qu'il n'y a pratiquement aucun incident dans les établissements régionaux. La période de transition lors de l'ouverture des deux derniers établissements de ce type, l'établissement Grand Valley, en Ontario, et l'établissement de Joliette, au Québec, n'a pas été marquée par les mêmes incidents qui se sont produits lors de l'ouverture des deux premiers établissements.

Le SCC a aussi élaboré un programme pilote de soins de santé mentale intensifs au Centre psychiatrique régional des Prairies, à l'intention des femmes qui éprouvent des problèmes de santé mentale majeurs. Enfin, tous les membres du personnel des établissements pour femmes ainsi que les membres de la CNLC, les agents de gestion des cas et les bénévoles dans la collectivité ont suivi un cours modulaire spécialisé de dix jours, qui devait les aider à mieux comprendre les délinquantes et leurs besoins particuliers.

Détenus autochtones

Au cours de l'exercice 1996-1997, le Service a terminé la construction du pavillon de ressourcement PeSakastew pour hommes, à Hobbema, en Alberta, qui doit ouvrir ses portes en 1997-1998. Celui-ci vient s'ajouter au pavillon de ressourcement Okimaw Ochi pour femmes, près de Maple Creek, en Saskatchewan, qui a été ouvert récemment. Ces deux pavillons mettent en pratique la philosophie du ressourcement autochtone. Une étude récente portant sur les délinquants sexuels autochtones a mené à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme pilote axé sur les particularités culturelles, offert dans six établissements répartis dans trois régions. Des consultations menées dans la collectivité ont permis de stimuler l'intérêt des groupes autochtones à l'égard de l'article 81 de la LSCMLC, qui confère au Ministre le pouvoir de conclure des ententes avec les collectivités et les organismes autochtones relativement aux services correctionnels destinés aux délinquants autochtones.

Délinquants sexuels

Il y a actuellement quelque 3 900 délinquants sexuels sous responsabilité fédérale, et 800 autres qui ont été condamnés pour des infractions antérieures. Cela représente près de 25 p. 100 de l'ensemble de la population carcérale. Au cours de l'exercice 1996-1997, le Service a approuvé un ensemble détaillé de normes et de principes directeurs qui doivent être appliqués dès 1997-1998 et qui régissent la prestation de services d'évaluation, de traitement et de prévention des rechutes à l'intention des délinquants sexuels. Ces normes permettront de mettre en place à l'échelle nationale une méthode uniforme de gestion du risque que présentent ces délinquants. Le Service a multiplié ses ressources affectées au traitement des délinquants sexuels, de telle sorte qu'il a pu venir en aide à près de 2 000 d'entre eux en 1996, comparativement à 50 en 1973. Et en ce qui concerne les besoins des délinquants sexuels autochtones, le Service a mis sur pied au cours de l'exercice des programmes pilotes de traitement destinés plus particulièrement à ce groupe de détenus.

Délinquants atteints de troubles mentaux

Au cours de l'exercice 1996-1997, nous nous sommes concentrés sur les besoins des femmes en matière de santé mentale auxquels il n'était pas possible de répondre de manière efficace dans les établissements régionaux. Pour répondre à ces besoins, nous avons élaboré une stratégie complète qui comprend les éléments suivants : services d'évaluation; soins intensifs; soins intermédiaires; soins ambulatoires; psychothérapie et counseling; ressourcement des Autochtones et services d'Aînés; prévention du suicide;

traitement des délinquants sexuels; et enfin, entraide. Il convient tout particulièrement de souligner la mise en oeuvre du Programme intensif de ressourcement au Centre psychiatrique régional (Prairies) en septembre 1996. Ce type d'intervention intensive n'avait encore jamais été offert, ni par le SCC, ni par un autre organisme. Le traitement est axé sur la compréhension et la transformation des pensées et des comportements qui sont à la source du problème (thérapie cognitivo-comportementale). La clé de ce processus est l'acquisition de nouvelles compétences et l'application de stratégies d'adaptation. Dans le cadre du programme, les membres du personnel et les patients participent à une évaluation complète.

Prévision de la population

Le Service prépare actuellement un modèle de prévision de la population qui tiendra compte d'un plus grand nombre de variables ayant une influence sur les niveaux de population. Ce modèle permettra au SCC de mieux prévoir et de mieux planifier ses besoins en matière de locaux et de programmes.

Vieillessement de la population carcérale

En 1996-1997, le SCC a amorcé une étude des effets du vieillissement de la population des délinquants sur les programmes et les services à offrir.

Programmes correctionnels de base

Le SCC est en train d'apporter des changements importants aux modes de gestion et de prestation de ses programmes correctionnels de base, en particulier ceux dans les domaines de la lutte contre la toxicomanie, de l'acquisition de compétences psychosociales, de la lutte contre la violence familiale et de la formation de base des adultes. Les programmes seront davantage axés sur le niveau réel des besoins du délinquant, lequel est déterminé lors de l'évaluation initiale effectuée à l'admission du délinquant. Les ressources seront donc utilisées de manière plus efficiente et les périodes d'attente seront plus courtes dans le cas des délinquants qui doivent participer à des programmes de base précis dans le cadre de leur plan de libération conditionnelle. De même, le SCC continuera d'offrir une plus grande proportion de ses programmes de base dans la collectivité, car, d'après des recherches, c'est là qu'ils sont le plus efficaces. Il procédera ainsi pour assurer la continuité des programmes tout au long de la peine du délinquant. Par conséquent, les stratégies de prévention des rechutes constitueront un élément clé de ces programmes offerts dans la collectivité.

D. Maintenir des programmes correctionnels efficaces malgré les restrictions financières

La réorganisation de l'administration centrale du SCC a entraîné la création d'une Division des programmes, qui est responsable de la gestion générale des programmes de base offerts dans les établissements et la collectivité, y compris les programmes pour toxicomanes, les traitements destinés aux délinquants sexuels, les programmes

d'acquisition de compétences psychosociales et les programmes d'enseignement général. Le SCC a préparé une ébauche de politique en matière de programmes correctionnels qui définit clairement un cadre de gestion des programmes. De plus, un groupe de travail a été chargé d'examiner la question de l'emploi des détenus, pour qu'ils soient le plus productifs possible durant leur incarcération. Il a aussi cherché des moyens de maximiser leur potentiel de réinsertion sociale, en tant que citoyens respectueux des lois. D'autre part, le SCC a commencé à améliorer et à réviser son système financier dans le but d'uniformiser ses méthodes d'enregistrement des coûts des programmes.

E. Maintenir la qualité de la main-d'oeuvre du SCC

En avril 1996, le SCC a entrepris des démarches dans le but de planifier la relève du personnel. Les travaux, qui se poursuivent, portent plus particulièrement sur La Relève, une initiative du gouvernement. Le SCC a aussi lancé un projet de développement destiné aux agents de gestion des cas, qui comprend de nouvelles normes de sélection et un cours cadre de formation. Le Service offrira aux agents de gestion des cas un nouveau cours de formation initiale et un nouveau cours de recyclage à la fin de l'exercice 1997-1998.

Commission d'enquête Arbour

Le rapport Arbour a donné un nouvel élan aux travaux déjà entrepris dans le but d'examiner le bien-fondé de la structure de politiques du Service et de raffermir la stratégie applicable aux délinquantes.

L'une des principales décisions prises par le Solliciteur général à la suite du rapport Arbour a été la création du poste de sous-commissaire pour les femmes, dont le titulaire est responsable de l'évolution des services correctionnels destinés aux femmes, y compris des mesures visant à préserver l'intégrité des programmes. Voici un aperçu des mesures entreprises :

- **Création du poste de sous-commissaire pour les femmes** - La tâche de la sous-commissaire pour les femmes consiste à déterminer les grandes lignes et l'orientation des services correctionnels pour les femmes et à rappeler toute l'importance de l'Initiative sur les femmes purgeant une peine fédérale au sein du système correctionnel canadien.
- **Isolement préventif** - Le SCC a formé un groupe de travail pour réaliser un examen complet de l'utilisation de l'isolement préventif. Ce groupe a réalisé une évaluation préliminaire des pratiques et des méthodes dans les établissements et a ainsi décelé des problèmes de conformité à la loi dans toutes les régions, concernant presque tous les aspects du processus. Après cette évaluation, on a donc entrepris de donner au personnel la formation nécessaire et d'adopter des mesures pour que la loi soit

respectée. Une vérification effectuée en janvier et en février 1997 à ce sujet a permis de constater une amélioration substantielle.

En avril 1997, le Groupe de travail sur l'examen de l'isolement préventif a présenté au Comité de direction des recommandations pour améliorer l'utilisation et la gestion de l'isolement préventif. Certaines de ces recommandations sont actuellement à l'étude. Cependant, des mesures importantes ont déjà été adoptées pour réduire le recours à l'isolement préventif, y compris la mise en oeuvre d'un programme d'interventions pour écarter les détenus de la voie menant à l'isolement préventif. Une instruction permanente à ce sujet est en cours d'élaboration. Elle s'ajoutera à une formation juridique et opérationnelle permettant de veiller à ce que le personnel comprenne la loi et ses responsabilités.

Diverses mesures ont été prises pour faire en sorte que le système de gestion des détenus soit conforme aux exigences et à la procédure définies dans la LSCMLC. Le SCC a aussi préparé et publié une liste de vérification du processus d'isolement préventif ainsi qu'un guide destiné aux détenus placés en isolement.

- **Processus d'enquête** - Le SCC a lancé un train de mesures afin d'améliorer son processus d'enquête. Deux enquêteurs principaux et permanents ont été nommés, avec pour tâche de faire en sorte que le Service soit en mesure de faire enquête plus promptement en cas d'incident. Pour que les commissions d'enquête internes du SCC soient plus indépendantes, la politique exige maintenant que toutes les commissions d'enquête nationales comptent un commissaire de l'extérieur. En 1996-1997, il y a eu 22 enquêtes nationales et un membre de la collectivité a participé à chacune d'elles. Seuls les commissaires peuvent désormais apporter des modifications à un rapport et ils doivent signer la version finale. Un répertoire national des ressources communautaires a été constitué, pour faire en sorte que des membres de la collectivité compétents et objectifs participent à toutes les enquêtes. De plus, la politique et les procédures ont été simplifiées dans le but de faciliter la préparation des rapports sur les résultats des enquêtes. Les avis exigés par la *Loi sur les enquêtes* sont maintenant transmis aux personnes qui pourraient se faire reprocher leur conduite dans un rapport d'enquête. Enfin, le Service a publié trois documents portant sur les résultats des enquêtes : *Lorsque quelque chose ne va pas - Ce que nous apprennent les enquêtes sur des incidents dans la communauté* (décembre 1996), *Meurtres parmi les détenus* (janvier 1997) et *Stepping Back For A Better Look: Lessons Learned From Investigations Into Institutional Incidents* (mars 1997); il a également créé des bulletins d'information à l'intention du personnel afin de lui communiquer les leçons tirées des enquêtes à mesure qu'elles se déroulent.
- **Politique de règlement des griefs** - Le Service a fait un examen du processus de règlement des griefs mis à la disposition des détenus dans le but de faire en sorte que la politique en vigueur prévoie des échéances réalistes lors de l'étude des griefs. De plus, il a créé et mis en place un système de classement des griefs par ordre de priorité. Au cours de l'exercice 1996-1997, les détenus ont déposé 22 800 griefs. À l'exception de

993 griefs, tous les autres ont été résolus avant d'atteindre le troisième niveau. Le temps de réponse aux griefs du troisième niveau s'est considérablement amélioré, puisqu'il est passé en moyenne de 41 jours ouvrables en janvier 1997 à 17 en mars 1997.

- **Équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence (EPIU)** - Tous les établissements pour les délinquantes sous responsabilité fédérale et les autres établissements où des femmes sont détenues seront dotés d'une EPIU ou d'une équipe d'extraction des cellules entièrement composée de femmes pour assurer la sécurité et rétablir l'ordre. Dans les rares situations d'urgence qui nécessiteront l'assistance des EPIU des autres établissements ou des organismes de l'extérieur, celles-ci ne seront employées que pour contenir la situation.
- **Pas de fouilles à nu des détenues sous responsabilité fédérale par du personnel masculin** - La politique a été modifiée de telle sorte que jamais des employés masculins ne pourront participer à la fouille à nu d'une détenue sous responsabilité fédérale ni en être témoins. Cette mesure va au-delà de la recommandation de la commission Arbour et des dispositions de la LSCMLC, qui autorisent le personnel masculin à participer aux fouilles à nu dans les « situations d'urgence ».
- **Projet pilote de dotation en personnel féminin** - Un projet pilote étalé sur trois ans et lancé à l'établissement pour femmes d'Edmonton prévoit que seules des employées de première ligne de sexe féminin seront chargées de la surveillance des détenues. De plus, on a entrepris le processus devant mener à la sélection d'un vérificateur indépendant, qui fera une évaluation de la mise en oeuvre de la politique de dotation en personnel féminin dans les unités résidentielles des nouveaux établissements et déposera un rapport.

Vérificateur général du Canada

On retrouve cinq thèmes apparaissant dans au moins trois rapports du vérificateur général qui incitent le SCC à améliorer la gestion de la réinsertion sociale des délinquants :

- Mise en oeuvre des changements
- Pratiques et normes communes
- Assurance de la qualité
- Information sur le rendement
- Rôles du personnel, formation et soutien

Des précisions relatives à ces thèmes se trouvent à l'annexe 3.

Rapport annuel de l'enquêteur correctionnel

Au cours de l'exercice 1996-1997, le SCC a fait un effort concerté pour améliorer ses relations de travail avec l'enquêteur correctionnel.

Le rapport annuel de l'enquêteur correctionnel de 1996-1997 faisait état des mesures positives prises par le SCC au cours de l'année. L'enquêteur correctionnel mentionnait que le nouveau commissaire avait organisé un certain nombre de réunions dont il jugeait qu'elles avaient été instructives, « nous sommes parvenus à nous entendre, disait-il, dans la plupart des cas sur les problèmes liés aux questions particulières ». Il mentionnait également que le commissaire s'était engagé « à faire indiquer en détail par le Service les mesures précises à prendre et à faire élaborer un processus permettant de mesurer et d'évaluer l'effet des mesures sur la résolution de ces questions. » En outre, il pensait « qu'une étape positive a[vait] été franchie et qu'elle permettra[it] d'aborder ces questions et les préoccupations individuelles des délinquants d'une façon plus ouverte et responsable et dans un esprit de collaboration. » (Référence : page 3, Rapport annuel de l'enquêteur correctionnel, 1996-1997.)

Le rapport définissait les questions qui sont matière à préoccupation constante et à propos desquelles le Service prend des mesures, à savoir : les unités spéciales de détention; la rémunération des détenus; la procédure de règlement des griefs; la préparation des cas et l'accès aux programmes; la double occupation des cellules; le Programme de permissions de sortir; les transfèrements; la prise d'otages (1991); l'incapacité d'ordre mental; les décisions des tribunaux disciplinaires; le recours à la force; et les blessures des détenus. Le Service explore actuellement des avenues pour donner suite à ces préoccupations.

Projets horizontaux

Projets portant sur le système de justice pénale

Le SCC travaille en partenariat avec d'autres organismes au sein du portefeuille du Solliciteur général, de même qu'avec des organismes publics fédéraux, provinciaux, et territoriaux et le secteur privé. Nous donnons ci-après une liste des principaux projets que dirige le SCC ou auxquels il participe :

Projets portant sur le système de justice pénale canadien	CNLC	GRC	Soll. gén.	SCC	Justice	Autres minist. féd.	Prov. et terr.
Examen de la détermination de la peine et des questions correctionnelles	◆		◆	◆	◆		◆
Justice réparatrice	◆	◆	◆	◆	◆		◆

Projets portant sur le système de justice pénale canadien	CNLC	GRC	Soll. gén.	SCC	Justice	Autres minist. féd.	Prov. et terr.
Réinsertion sociale des détenus	◆		◆	◆			
Solutions de rechange à l'incarcération	◆	◆	◆	◆	◆		◆
Justice applicable aux jeunes		◆	◆	◆	◆		◆
Conseil national de prévention du crime	◆	◆	◆	◆	◆	◆	
Forum national sur le crime organisé	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Surveillance et contrôle du crime organisé au sein de la population carcérale des établissements fédéraux	◆	◆	◆	◆			◆
Ententes sur la notification à la collectivité		◆	◆	◆			◆
Appui à la police communautaire	◆	◆		◆			◆
Dispositions législatives sur les délinquants dangereux et les délinquants à contrôler (projet de loi C-55)	◆		◆	◆	◆		◆
Mesures législatives sur les armes à feu	◆	◆	◆	◆		◆	
Banque de données génétiques		◆	◆	◆	◆		◆
Stratégie de justice applicable aux Autochtones		◆	◆	◆	◆		◆
Stratégie canadienne antidrogue		◆	◆	◆	◆	◆	
Système de gestion des détenus (SGD) / Interface du CIPC		◆	◆	◆			
Concept du dossier unique de justice pénale pour adultes	◆	◆		◆			◆

Projets portant sur le système de justice pénale canadien	CNLC	GRC	Soll. gén.	SCC	Justice	Autres minist. féd.	Prov. et terr.
Réseau de gestion de la diversité du système de justice pénale	◆	◆	◆	◆		◆	◆
Coopération en vue de l'amélioration des technologies de l'information		◆	◆	◆			◆
Examen de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	◆		◆	◆	◆	◆	
Stratégie nationale sur le SIDA				◆		◆	

Projets portant sur le système de justice pénale

L'accomplissement de la Mission du SCC commande un échange continu d'information ainsi que des partenariats solides avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, à l'échelle nationale et internationale. Ces liens de collaboration donnent au SCC la possibilité de participer aux projets qui améliorent les pratiques correctionnelles et la gestion des services correctionnels, ainsi que d'en tirer parti.

Grâce au travail accompli à l'échelle internationale, le SCC a aidé le Canada à atteindre les résultats qu'il s'était fixés en matière de politique étrangère de même que ses objectifs d'aide, en particulier en ce qui a trait au bon gouvernement et à la protection des droits de la personne. En sa qualité de chef de file international reconnu en matière correctionnelle, le SCC échange de l'information et un savoir-faire dans le domaine correctionnel avec de nombreux pays et organismes.

À l'appui de sa politique et de ses initiatives en matière de programmes, le Service a recueilli des données internationales sur des thèmes comme la rémunération des détenus, la durée comparative des peines, les ratios personnel-délinquants, l'embauche des hommes et des femmes, la formation du personnel, les négociations en cas de prise d'otages, les ateliers industriels en milieu carcéral, l'utilisation de solutions de rechange à l'incarcération et la durée des peines, les politiques de logement des détenus, les politiques et les opérations visant les unités spéciales de détention et la gestion des groupes criminalisés.

En ce qui concerne les victimes d'actes criminels, le Service leur communique des renseignements concernant les délinquants, tout en respectant les prescriptions de la loi. Le SCC poursuit également ses efforts dans le but de mieux leur faire connaître les lois, le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. La participation des victimes fournit une bonne occasion d'établir de nouveaux partenariats avec les organismes provinciaux et internationaux, le secteur privé et la collectivité. Cette situation a entraîné la multiplication des initiatives dans le domaine de la résolution des conflits et de la justice réparatrice, par exemple des projets de réconciliation entre la victime et le délinquant et l'élaboration de processus de résolution de conflits à l'amiable.

INDICATEURS DE RENDEMENT

Le principal objectif de la stratégie correctionnelle du SCC est d'assurer la réinsertion sociale des détenus au moment opportun au cours de l'exécution de la peine. L'obtention de résultats au sein de la stratégie correctionnelle aura des retombées positives sur la contribution du Service, dans le cadre du système de justice pénale, à la protection du public. Les indicateurs clés donnant une idée de la contribution du SCC à la sécurité publique sont les suivants :

- le nombre d'évasions de détenus confiés à la garde du SCC et les infractions commises par ces délinquants évadés;
- le nombre d'infractions graves commises par les délinquants dans la collectivité alors qu'ils sont sous la surveillance du SCC;
- la mesure dans laquelle le système tient compte des préoccupations des victimes qui craignent pour leur propre sécurité.

Le SCC est également tenu d'offrir aux détenus un milieu correctionnel sûr, sécuritaire et humain tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable. Parmi les mesures de rendement importantes, se trouve le nombre d'incidents majeurs qui surviennent en établissement, particulièrement ceux qui mettent en péril la sécurité des délinquants, du personnel ou d'autres personnes. Nous entendons par incidents majeurs des incidents qui incluent des actes de violence, entraînent des perturbations importantes au sein d'un établissement et sont provoqués par des groupes de détenus et le suicide de détenus.

En outre, le SCC doit atteindre ses objectifs correctionnels avec les fonds qui lui sont accordés. C'est le coût annuel moyen de la prise en charge des délinquants par le SCC, dans les pénitenciers fédéraux et dans la collectivité sous sa surveillance, ainsi que le ratio personnel-délinquants, qui rendent compte principalement de la façon dont le Service utilise ses ressources.

Les variables mesurées pour évaluer le rendement dans l'ensemble du SCC ainsi que dans chacun des secteurs d'activité feront l'objet d'un examen lors de l'adoption de la structure de planification, de rapport et de responsabilisation qui sera soumise au Conseil du Trésor en 1997-1998. Cet examen portera notamment sur divers problèmes de validité liés aux variables actuelles, sur les moyens d'attribuer des résultats à des programmes en particulier ainsi que sur la clarté et la signification des mesures effectuées.

Évasions d'un établissement

En 1996-1997, il y a eu 48 évasions des pénitenciers fédéraux mettant en cause 58 délinquants, soit nettement moins que la moyenne de 149 par an enregistrée au cours des neuf années précédentes. Deux de ces délinquants, détenus dans un établissement à sécurité minimale, étaient encore en liberté le 31 juillet 1997. Trois des délinquants qui s'étaient évadés ont fait face à de nouvelles accusations, dont l'un pour une infraction avec violence.

FIGURE 2 : ÉVASIONS DE DÉLINQUANTS DES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

Niveau de sécurité de l'établissement	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Sécurité maximale/multisécuritaire	0	4	1	9	0	0	0	0	1	9
Sécurité moyenne	10	8	9	11	6	9	10	19	6	2
Sécurité minimale	136	112	124	142	188	189	202	98	51	47
NOMBRE TOTAL DE DÉLINQUANTS	146	124	134	162	194	198	212	117	58	58

Le nombre de délinquants qui se sont évadés des pénitenciers fédéraux a diminué considérablement, passant de 212 en 1993-1994 à 58 en 1996-1997. Au cours de cette période, le nombre de délinquants incarcérés est passé de 13 322 à environ 14 500.

Les évasions qui se sont produites en 1996-1997 dans la catégorie d'établissements à sécurité maximale ou multisécuritaire ont eu lieu à partir de deux établissements à niveaux de sécurité multiples pour délinquantes récemment ouverts.

Infractions graves de détenus sous surveillance dans la collectivité

En 1996-1997, un total de 15 222 délinquants ont été sous surveillance dans la collectivité à un moment ou un autre de l'année. Au total, 195 de ces 15 222 délinquants (1,4 p. 100) ont été inculpés d'une infraction grave commise dans la collectivité en 1996-1997 (figure 3). Trois types de mise en liberté sous condition (semi-liberté, libération conditionnelle totale et libération d'office) sont présentés.

Arrivé au tiers de sa peine, le délinquant est admissible à un examen de son cas en vue de sa libération conditionnelle totale (sauf si la durée de la peine n'a pas été fixée ou si le juge a fixé une autre date d'admissibilité à la libération conditionnelle). De plus, il peut demander d'être mis en semi-liberté, et cette demande peut normalement être faite au plus six mois avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle. Les décisions en la matière sont rendues par la Commission nationale des libérations conditionnelles, d'après l'évaluation et la recommandation fournies par le SCC. Le délinquant qui demeure incarcéré jusqu'à sa date de libération d'office (aux deux-tiers de sa peine, tel que le prévoit la loi) doit être libéré à cette date, sauf si le SCC a pu déterminer qu'il existe de bonnes raisons de croire qu'il commettra une infraction entraînant la mort ou des blessures sérieuses avant la fin de sa peine.

Sur les 195 délinquants qui ont fait face à des accusations, 63 p. 100 étaient libérés depuis moins de six mois. Sur le nombre de délinquants ayant commis des infractions graves dans la collectivité, 68,2 p. 100 avaient été libérés d'office (comme l'exige la loi) et 28,8 p. 100 étaient en liberté conditionnelle (décision de la CNLC).

FIGURE 3 : DÉLINQUANTS ACCUSÉS D'INFRACTIONS GRAVES AU COURS DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DANS LA COLLECTIVITÉ – 1996-1997

Type de mise en liberté	Population de détenus sous responsabilité fédérale sous surveillance dans la collectivité			Délinquants sous surveillance dans la collectivité ayant commis des infractions graves en 1996-1997	Proportion des délinquants sous surveillance dans la collectivité
	Population à la fin de l'exercice 1995-1996	Libérations en 1996-1997	Nombre total de délinquants sous responsabilité fédérale		
Semi-liberté*	986	1 765	2 751	12	0,4 %
Libération conditionnelle totale	4 214	840	5 054	50	1,0 %
Libération d'office	2 057	4 801	6 858	133	1,9 %
TOTAL	7 257	7 406	14 663	195	1,4 %

FIGURE 4 : DÉLINQUANTS ACCUSÉS D'INFRACTIONS GRAVES DANS LA COLLECTIVITÉ AU COURS DE LEUR LIBERTÉ SOUS CONDITION

	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97
Meurtre	21	16	16	15	10
Tentative de meurtre	17	9	13	15	7
Agression sexuelle	43	43	49	22	31
Agression grave	34	27	25	21	28
Prise d'otages	1	4	5	3	1
Séquestration	19	9	3	5	4
Vol à main armée	88	102	113	71	90
Autres incidents spectaculaires	3	30	32	13	24
Total	226	240	256	165	195

Préoccupations des victimes

En ce qui concerne les victimes d'actes criminels, le Service leur communique des renseignements concernant les délinquants, tout en respectant les prescriptions de la loi. Le SCC poursuit également ses efforts dans le but de mieux leur faire connaître les lois, le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

De façon générale, le nombre de contacts annuels avec les victimes a progressé régulièrement, passant d'environ 5 500 en 1994-1995 à 6 500 en 1996-1997.

Une analyse de référence de la population sous responsabilité fédérale a été effectuée le 18 juin 1997. Cette analyse incluait un examen des types de conditions imposées aux délinquants sous surveillance à cette date et a permis de dégager les éléments suivants :

- au moins 10 p. 100 de la population sous responsabilité fédérale (700 délinquants) se voyaient imposer la condition de ne pas avoir de contacts avec la ou les victimes de l'infraction;
- au moins 20 p. 100 (1 400 délinquants) se voyaient imposer une condition qui restreignait les relations ou les contacts avec des femmes ou des enfants.

Au sein de la collectivité, les agents de gestion des cas établissent des mécanismes pour s'assurer que le délinquant respecte les conditions de sa libération. Lorsqu'il y a violation d'une condition, le délinquant est habituellement réincarcéré en attendant l'achèvement d'un rapport spécial présenté à la CNLC, lequel fait état des circonstances de la violation et formule une recommandation concernant la poursuite de la liberté.

Incidents en établissement

La figure 5 donne une idée de la tendance sur dix ans en ce qui a trait aux incidents graves en établissement. Les taux d'incidents graves comprenant des actes de violence et des suicides de détenus ont reculé en 1996-1997, en dépit d'une augmentation de la population carcérale. Cependant, le nombre de perturbations majeures en établissement s'est accru considérablement pour atteindre 10 incidents au cours de la même année, comparativement à une moyenne de 4,2 par an au cours des neuf années précédentes. Des enquêtes complètes portant sur ces incidents n'ont révélé aucun ensemble de facteurs communs, ni aucune tendance nette. Le nombre total d'incidents graves comprenant des actes de violence (meurtre, agression grave, prise d'otage, bagarre grave entre détenus) a reculé, passant de 67 au cours de l'année précédente à 56 en 1996-1997. La majorité de ces incidents (50) étaient des agressions ou des meurtres perpétrés par des détenus sur la personne d'autres détenus.

FIGURE 5 : INCIDENTS GRAVES DANS LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

TYPE D'INCIDENT	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97
Meurtre – Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agression grave – Personnel	1	4	3	4	2	6	1	6	4	1
Meurtre – Détenus	4	5	2	6	4	6	6	7	2	5
Agression majeure – Détenus	36	27	37	45	62	52	56	58	54	45
Prise d'otages	1	3	7	4	4	2	6	2	3	1
Bagarre grave entre détenus	1	2	4	5	7	11	4	5	4	4
INCIDENTS VIOLENTS	43	41	53	64	79	77	73	78	67	56
Perturbation majeure	11	3	0	4	5	6	4	3	1	10
Suicide de détenus	10	12	10	10	16	11	24	14	17	10
TOTAL DES INCIDENTS GRAVES	64	56	63	78	100	94	101	95	85	76

Coût de la prise en charge des délinquants dans les établissements fédéraux, par niveau de sécurité

Le tableau qui suit est un sommaire des coûts directs par délinquant en établissement (sont exclus les coûts d'immobilisations, les paiements de transfert et les coûts de fonctionnement de l'administration centrale) sur la période de cinq ans allant de 1991-1992 à 1995-1996, en dollars actuels et en dollars constants.

FIGURE 6 : COÛTS ANNUELS PAR DÉLINQUANT

Coûts annuels – Dollars courants					
	1995-1996	1994-1995	1993-1994	1992-1993*	1991-1992
Séc. max. – Hommes	68 156	62 305	65 371	70 236	69 288
Femmes	74 965	75 771	78 221	91 753	83 242
Sécurité moyenne	43 399	41 023	40 008	42 155	45 356
Séc. min./établ. agricoles	45 170	41 894	39 171	36 227	39 801
CCC	32 811	30 255	27 001	28 269	30 392
Coût moyen par établ.	50 375	46 351	45 753	47 760	51 814
Libération conditionnelle	9 145	8 550	8 527	9 422	9 726
Coûts annuels – Dollars constants (référence 1984-1985)					
	1995-1996	1994-1995	1993-1994	1992-1993*	1991-1992
Séc. max. – Hommes	47 404	44 032	46 297	50 639	50 723
Femmes	52 140	53 548	55 397	66 152	60 939
Sécurité moyenne	30 185	28 992	28 334	30 393	33 204
Séc. min./établ. agricoles	31 417	29 607	27 742	26 119	29 37
CCC	22 821	21 382	19 123	20 381	22 249
Coût moyen par établ.	35 037	32 757	32 403	34 434	37 931
Libération conditionnelle	6 361	6 042	6 039	6 793	7 120

* Non compris le fonds de roulement de CORCAN à partir du 1^{er} avril 1992.

Lorsqu'on compare le coût annuel moyen par délinquant incarcéré pour 1994-1995 (46 351 \$) et pour 1995-1996 (50 375 \$), on constate une augmentation de 9,6 p. 100 du coût total. Le coût moyen annuel par délinquant incarcéré a progressé de 8,7 p. 100. Cette augmentation s'explique principalement par des dépenses de 18 millions de dollars correspondant à des versements rétroactifs (dépenses non récurrentes) de salaires et d'heures supplémentaires pour un règlement au titre de la parité salariale avec le groupe professionnel des infirmiers et infirmières et par un changement touchant la méthode de calcul des coûts. Certains coûts – notamment le matériel de sécurité (détection), les contrats, la formation dans le cadre de CORCAN et les activités correctionnelles, les uniformes des agents et les vêtements des détenus – étaient imputés auparavant à l'administration centrale (gérés de façon centralisée). Le montant de 24,2 millions de dollars a été réaffecté à la fin de l'exercice aux sites afin d'obtenir un coût par délinquant incluant la plupart des coûts directs, que ceux-ci soient engagés dans les établissements ou de manière centralisée. Sans ces coûts par délinquant gérés de manière centralisée, le pourcentage d'augmentation du coût total aurait été de 3 p. 100 et le pourcentage d'augmentation du coût moyen annuel aurait été de 2,3 p. 100.

RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'élaboration de la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) nécessitera un examen du cadre d'évaluation du rendement et de responsabilisation du SCC. La SPRR, qui doit être mise en oeuvre en 1997-1998, redéfinira les principaux secteurs d'activité et réorientera en conséquence les stratégies et les indicateurs servant à évaluer le rendement. Le tableau suivant contient un sommaire des résultats souhaités selon la structure de secteurs d'activité contenue dans le partie III du budget des dépenses principal de 1996-1997.

A. OPÉRATIONS CORRECTIONNELLES

Réinsertion sociale :

- * Établissement en septembre 1996 d'un Groupe de travail sur la réinsertion sociale des détenus afin de combler les lacunes cernées dans la gestion de cet aspect de la Mission du Service. Le rapport du Groupe de travail a été diffusé en janvier 1997 et les recommandations ont été acceptées par le Comité de direction. Elles seront mises en oeuvre à partir de 1997-1998.
- * Création d'un poste de gestionnaire de la réinsertion sociale dans chaque établissement.
- * Précisions des responsabilités relativement à la collecte de données sur les délinquants auprès de la police et des tribunaux et établissement d'un système de détermination du rendement dans ce domaine.
- * Établissement d'ententes supplémentaires de partage de l'information avec les provinces et les forces de police.

Services correctionnels communautaires :

- * Maintien du Conseil national des services correctionnels communautaires afin de promouvoir l'élaboration, la mise en oeuvre et l'application uniforme des pratiques les plus efficaces et efficaces en matière de services correctionnels communautaires dans toutes les régions du pays.
- * Élaboration de lignes directrices pour différents niveaux de surveillance applicables à diverses catégories de délinquants (p. ex., délinquants sexuels, délinquants violents.).
- * Accessibilité accrue des délinquants à des interventions dans le cadre de programmes offerts dans la collectivité.
- * Mise en oeuvre d'un mode de financement pour assurer des ressources équilibrées.
- * Établissement de partenariats supplémentaires avec des groupes communautaires (p. ex., conseil des ministres, cercles de soutien).
- * Achèvement de la formation du personnel à l'appui de l'adoption d'une nouvelle démarche à l'égard des programmes (Conterpoint) en vue de changer le mode de pensée des criminels.
- * Mise en oeuvre d'un système de communication sur Internet concernant les services correctionnels communautaires. Ce site a été fréquenté par plus de 14 000 lecteurs en 1996-1997.

Stratégie nationale antidrogue :

- * Mise en oeuvre de procédures révisées pour les analyses d'urine afin de régler les

problèmes relatifs à la dilution des échantillons.

- * Introduction de nouvelles analyses pour trois types de drogues supplémentaires.
- * Réduction de 15 p. 100 en 1995-1996 à 12 p. 100 en 1996-1997 du taux de résultats positifs des analyses effectuées en établissement pour déceler la présence de drogue.
- * Report de la mise en oeuvre de la Stratégie antidrogue dans la collectivité en attendant les changements résultant du Groupe de travail sur la réinsertion sociale.

Délinquants autochtones :

- * Mise en oeuvre complète d'un programme de préparation au traitement de la toxicomanie destiné aux Autochtones, lequel constituera un programme de base dans les établissements qui accueillent des délinquants autochtones.
- * Consultation sur la philosophie des programmes autochtones en vue de son intégration à la prestation des programmes de base du SCC.
- * Poursuite de la participation des collectivités autochtones par l'intermédiaire des comités consultatifs autochtones régionaux et du comité consultatif national pour s'attaquer aux problèmes correctionnels relatifs aux délinquants autochtones.
- * Consultations à l'interne et avec l'extérieur en vue de conclure des ententes en application de l'article 81 de la LSCLMC pour faire participer les collectivités autochtones à la prestation des services correctionnels.
- * Inauguration du pavillon de ressourcement autochtone destiné aux délinquantes dans la région des Prairies en 1996-1997.
- * Construction d'un établissement autochtone pour délinquants dans la région des Prairies, lequel a ouvert ses portes en 1997.

Délinquantes :

- * Nomination d'une sous-commissaire pour les femmes.
- * Ouverture d'établissements régionaux destinés aux délinquantes après achèvement des vérifications préalables.
- * Achèvement d'une stratégie nationale pour le logement des délinquantes.
- * Logement provisoire des délinquantes ayant une cote de sécurité maximale dans toutes les régions, excepté dans la région de l'Ontario, en attendant l'élaboration d'une stratégie à long terme et l'issue d'un procès.
- * Mise en oeuvre intégrale du modèle de vie dans la collectivité pour les délinquantes ayant une cote de sécurité minimale ou moyenne.
- * Mise en oeuvre d'une Stratégie de programmes pour les délinquantes.
- * Achèvement d'une étude du SCC sur les facteurs qui contribuent à l'attribution à des délinquantes de la cote de sécurité maximale.
- * Prestation d'une formation s'adressant à 40 employés de première ligne et assurant une aide psychologique dans le cadre du Programme de thérapie comportementale dialectique destiné aux délinquantes difficiles à gérer.
- * Lancement d'un programme pilote de traitement intensif des troubles mentaux au Centre psychiatrique régional des Prairies.
- * Obtention d'un décret d'exclusion de la Commission de la fonction publique pour entreprendre un projet pilote de trois ans en vue de recruter du personnel de première ligne exclusivement féminin pour l'établissement pour femmes d'Edmonton.

- * Élaboration d'un protocole national détaillé régissant les relations entre le personnel masculin et les délinquantes qui sera mis en oeuvre en 1997-1998.
- * Modification de la politique du SCC en vue d'interdire au personnel masculin de participer, même en qualité de témoin, à la fouille à nu de délinquantes.

Services de santé :

- * Établissement d'un Conseil national des services de santé en octobre 1996, lequel a un rôle de premier ordre à jouer concernant les services de santé.
- * Participation soutenue de représentants des professions médicales (Association médicale canadienne, Association dentaire canadienne, Association des infirmières et infirmiers du Canada) au Comité consultatif national des services de santé du SCC.
- * Achèvement d'un examen du Protocole de 1995 pour le traitement des hépatites B et C chroniques auquel ont participé des experts de l'extérieur. Les recommandations seront intégrées au protocole révisé qui sera adopté en 1997-1998.
- * Évaluation des initiatives mises en oeuvre dans le cadre de la Stratégie nationale sur le sida en partenariat avec Santé Canada, dont l'achèvement est prévu pour 1997-1998.
- * Mise sur pied d'un groupe de travail national, comprenant des représentants de Santé Canada, en vue d'élaborer un protocole national normalisé visant les détenus et le personnel pour gérer les risques associés à l'exposition importante aux pathogènes à diffusion hémotogène.
- * Remaniement de la politique du SCC concernant les maladies infectieuses.
- * Achèvement d'une analyse des suicides qui se sont produits en 1996-1997.
- * Améliorations apportées au mandat du Comité de direction de la lutte antituberculeuse.
- * Poursuite des mesures antituberculeuses. En 1996-1997, le personnel a subi plus de 4 000 tests de dépistage et aucun cas n'a été diagnostiqué. Les délinquants ont subi plus de 10 000 tests de dépistage et 10 cas de tuberculose active ont été diagnostiqués.
- * Changements apportés à la politique du SCC relative à la consommation de tabac à des fins de conformité à la Loi sur la santé des non-fumeurs et au Règlement afférent.

B. PROGRAMMES CORRECTIONNELS

- * Élaboration d'un modèle national de gestion de programmes qui sera intégralement mis en oeuvre en 1997-1998 et auquel seront intégrées des normes visant l'harmonisation des besoins du délinquant et du risque qu'il représente à l'intensité des programmes et l'analyse coûts-avantages des programmes.
- * Établissement d'un cadre pour les ressources, la validation et l'évaluation des programmes correctionnels.
- * Établissement d'un groupe de travail chargé d'examiner la question de l'emploi des détenus dans la perspective des initiatives de réinsertion sociale, lequel présentera son rapport en 1997-1998.
- * Élaboration d'un modèle coûts-avantages et modification du système de codage financier pour saisir la nature particulière de chaque programme en vue des analyses coûts-avantages.
- * Achèvement d'un programme pilote en établissement s'adressant aux délinquants

violents à risque élevé. D'autres établissements expérimenteront le programme en 1997-1998.

- * Diffusion des Normes et lignes directrices nationales relatives à la prestation de services aux délinquants sexuels par le Comité national sur la stratégie concernant les délinquants sexuels. Ce document comprend des normes de prestation de services aux délinquants sexuels ainsi que des lignes directrices d'évaluation, de traitement, de recherche et d'évaluation/justification de l'emploi des fonds.
- * Études prévues ou en cours pour déterminer l'efficacité des programmes de traitement destinés aux toxicomanes et alcooliques, aux délinquants violents qui maltraitent leur famille et aux délinquants sexuels.

Aumônerie

- * Intensification de la participation nationale et internationale à la Semaine de la justice réparatrice (collectivité, victimes et délinquants).
- * Augmentation dans différentes régions du Canada du nombre d'aumôneries dans la collectivité (il y en a maintenant 24), ce qui facilite la réinsertion des délinquants.
- * Inauguration de cercles de soutien dans la collectivité. Il y en a maintenant sept, et quatre autres sont en voie d'être établis. Ce concept sera étendu à la grandeur du Service en 1997-1998.
- * Nouveaux progrès enregistrés dans la collaboration avec les facultés de théologie des universités en vue de l'élaboration et de la prestation de cours portant sur les délinquants, les victimes et les collectivités.

C. SERVICES TECHNIQUES ET SERVICES AUX DÉTENUS

Gestion de l'information et gestion des biens :

- * Établissement d'une Direction générale du soutien opérationnel chargée de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du fonctionnement en permanence du Système de gestion des détenus (SGD) afin de donner suite à la recommandation voulant que la gestion des services correctionnels soit plus directement intégrée à la gestion de ce système.
- * Examen majeur de la façon dont le SGD est utilisé dans le processus correctionnel et formulation de recommandations en vue d'apporter des améliorations propres à faciliter la réalisation des objectifs.
- * Mise en oeuvre du Système de gestion des biens du Service et achèvement de la formation connexe du personnel.
- * Début de la mise en oeuvre de PeopleSoft, dont l'achèvement est prévu pour 1997-1998.

D. GESTION ET ADMINISTRATION

Population carcérale et planification opérationnelle

- * Élaboration d'un Plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations en vue d'intégrer la planification des immobilisations et du logement, y compris le cycle de vie et l'analyse coûts-avantages.

Politique et planification stratégiques :

- * Approbation de la Mission révisée du SCC par le Solliciteur général du Canada pour intégrer l'exigence du respect de la règle de droit.
- * Publication et distribution du document portant sur la Mission révisée à tout le personnel et aux délinquants, de même qu'au public.
- * Reformulation des priorités et objectifs de 1996-1997 par suite du changement dans la direction et de la Mission révisée pour le reste de l'exercice 1996-1997 et 1997-1998.
- * Diffusion en novembre 1996 du rapport du Groupe de travail sur l'examen des politiques portant sur la réorganisation, la reddition de comptes et l'application des politiques. Les recommandations préconisent la révision du cadre stratégique, du processus d'examen ou de mise à jour, de la communication et des responsabilités en vue du contrôle de la mise en oeuvre.
- * Financement par le SCC d'une étude des populations carcérales fédérales et provinciales qu'il mènera à bien en collaboration avec le Centre canadien de la statistique juridique. Les résultats, qui seront utilisés pour l'élaboration d'une politique applicable aux populations relevant de chaque instance, serviront également de base aux discussions entre les pouvoirs publics provinciaux, territoriaux et fédéraux dans d'autres domaines.
- * Poursuite des travaux sur l'élaboration d'un système prévisionnel de la population carcérale plus évolué, lequel fournira des prévisions à court, à moyen et à long terme des populations de délinquants et tiendra compte de l'évolution de leurs profils.
- * Coordination de la participation du SCC aux projets avec d'autres instances fédérales, provinciales et territoriales.
- *

Affaires intergouvernementales :

- * Mise en évidence de 15 secteurs de coopération et d'initiatives conjointes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre d'un projet conjoint et présentation d'un rapport sur la croissance de la population carcérale aux ministres responsables de la Justice du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires. La coopération visera notamment à mieux intégrer les systèmes de gestion de l'information, à promouvoir des solutions de rechange à l'incarcération axées sur la collectivité pour les délinquants à faible risque, à conclure des ententes avec les collectivités et organisations autochtones en vue de la prise en charge des délinquants autochtones, à élargir les initiatives actuelles dans les domaines de la justice réparatrice et de la résolution de différends, et à mener des projets pilotes en vue d'accroître la coopération en matière de programmes et de services correctionnels.

- * Échange permanent d'information, de savoir-faire en matière correctionnelle et d'assistance technique dans le cadre de projets réalisés avec d'autres pays, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Écosse, le Cameroun, les républiques tchèque et slovaque, le Ghana, la Hongrie, le Kazakhstan, le Venezuela, le Chili et la Lituanie.

Recherche :

- * Sondage auprès des délinquants autochtones, dont l'analyse et la diffusion des résultats enrichiront considérablement la connaissance du milieu correctionnel.
- * Achèvement d'une série d'études à l'appui des services aux délinquantes, analysant le niveau de sécurité relativement à divers critères (risque, besoins, prédisposition au suicide).
- * Achèvement d'un examen du système prévisionnel de la population carcérale (modèles, données, exigences) en vue de l'élaboration d'un nouveau système de modélisation prévisionnelle.
- * Achèvement des prévisions (de 1998 à 2007) pour les populations masculine, féminine, autochtone et sous surveillance dans la collectivité).
- * Élaboration d'un protocole objectif de révision des cotes de sécurité qui sera mis à l'essai en 1997-1998.
- * Élaboration d'une méthodologie de recherche pour examiner les effets de l'isolement préventif sur les délinquants.
- * Achèvement d'un projet de recherche en vue d'élaborer les premiers programmes de traitement des délinquants violents à risque élevé reposant sur une dynamique de groupe.
- * Établissement à des fins d'évaluation d'un répertoire des délinquants sexuels ayant subi un traitement.
- * Publication d'un numéro de « Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle » portant sur l'attribution des cotes de sécurité aux délinquants et d'un second numéro portant sur les délinquants violents.

Affaires des détenus :

- * Reconnaissance dans le rapport annuel de 1996-1997 de l'enquêteur correctionnel de l'amélioration des mécanismes de collaboration avec l'enquêteur correctionnel ayant permis de résoudre des problèmes.
- * Établissement d'un poste de coordonnateur des questions concernant l'enquêteur correctionnel afin d'entretenir des relations de travail professionnelles axées sur la coopération avec le bureau de l'enquêteur correctionnel.
- * Lancement d'un examen de la politique de règlement des griefs dans le but de s'assurer que la politique permettra de respecter des délais plus réalistes relativement à l'examen des griefs.
- * Mise en oeuvre d'un système de classement des griefs par ordre de priorité.
- * Réduction du nombre moyen de jours ouvrables, de 41 en janvier 1996 à 17 en mars 1997, pour donner suite au grief d'un détenu dont est saisi le commissaire du Service correctionnel.

Évaluation du rendement :

- * Mise en oeuvre d'une structure et d'un processus de contrôle de la qualité révisés pour la tenue des enquêtes sur les incidents graves afin de garantir l'intégrité des résultats.
- * Participation d'un membre de la collectivité à chacune des 22 commissions d'enquête nationales tenues en 1996-1997. Élaboration de cadres de responsabilisation et d'indicateurs de rendement connexes en attendant la réorganisation et la redéfinition de la structure de planification, de rapport et de responsabilisation en conformité avec les nouvelles directives du Conseil du Trésor.
- * Élaboration d'indicateurs de gestion dans quatre des 21 secteurs (transfèrement, isolement, cote de sécurité, griefs des délinquants). L'élaboration se poursuit dans les autres secteurs. Ce projet devrait être terminé d'ici janvier 1998 pour ce qui est des données liées aux délinquants.

Communications, participation du public et consultation :

- * Vaste consultation entre les partenaires du système de justice pénale (se reporter aux Projets horizontaux de la section du présent rapport portant sur le rendement du Service).
- * Participation de plus de 400 bénévoles à près de 60 comités consultatifs de citoyens partout au Canada, assurant la prestation de conseils sur la mise en place d'installations et de programmes correctionnels, travaillant en qualité d'observateurs indépendants des activités quotidiennes et assurant la liaison avec les collectivités.
- * Participation de plus de 10 000 bénévoles à la prestation de services opérationnels – tutorat, alphabétisation, programmes de visites, programmes ayant trait à la spiritualité, activités sociales et de loisirs, activités multiculturelles et programmes de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme.
- * Internet : depuis mars 1996, création d'un site en direct du SCC. Plus de 100 000 personnes ont accédé au site au cours des huit premiers mois.
- * Achèvement d'une enquête interne sur les activités d'éducation publique en place et sur les idées.
- * Publication régulière de la revue *Entre Nous* et du bulletin *Contact* s'adressant au personnel.
- * Administration d'un service de renseignements destiné au public.

Personnel et formation :

- * Abandon des initiatives de réaménagement de l'effectif en raison de la réorganisation de 1996-1997.
- * Redoublement d'efforts, à partir d'avril 1996, en vue de la planification de la relève. On y travaille en permanence en mettant particulièrement l'accent sur le suivi de l'initiative de *La Relève* du gouvernement.
- * Élaboration des exigences professionnelles justifiées (EPJ) pour les agents de correction. La mise en oeuvre intégrale est prévue d'ici l'an 2000.
- * Renforcement du programme de sécurité et de santé au travail (les réalisations en matière de santé sont présentées sous la rubrique Soins de santé).

- * Mise en oeuvre d'un programme de retour au travail pour le personnel avec un conseiller épaulé par la Commission des accidents du travail de l'Ontario. Élaboration d'un bulletin national et de deux guides d'information sur le retour au travail – un pour les gestionnaires et les superviseurs et un pour le personnel. Création dans chaque région de comités dynamiques sur le retour au travail, incluant des représentants de la direction et des syndicats qui seront chargés de régler les problèmes.
- * Élaboration de séances d'information pour les gestionnaires sur la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et son contexte général.
- * Lancement d'une série de programmes d'apprentissage intitulée « Le SCC et la Loi », dont « Le contexte législatif en milieu correctionnel » et un module d'enseignement en classe pour le Programme de formation correctionnelle. On a également élaboré un module d'apprentissage autodirigé pour compléter la formation en classe.
- * Élaboration d'un modèle de gestion du recours à la force devant être intégré à toutes les séances de formation futures liées au recours à la force.
- * Élaboration d'un modèle de résolution des problèmes au sein des services correctionnels. Ce modèle a été intégré au programme de formation en salle de classe « Le SCC et la Loi » et le sera à d'autres programmes éventuels.

E. CORCAN

Emploi des délinquants :

- * Mise sur pied de programmes communautaires avec des organismes de l'extérieur comme les sociétés John Howard et la Société Saint Léonard pour favoriser la transition entre les activités d'emploi des détenus et la recherche d'emploi.
- * Prestation d'une aide à la recherche d'emplois dans la collectivité à plus de 500 délinquants en 1996-1997.
- * Création de 100 équivalents temps plein de plus que les 200 prévus pour l'emploi des détenus, ce qui a permis de passer de 1 600 ETP en 1995-1996 à 1 900 ETP en 1996-1997.

Formation en vue de l'acquisition d'aptitudes professionnelles :

- * Adoption du Profil des compétences relatives à l'employabilité du Conference Board du Canada et de la formation de première ligne de Zenger Miller pour les superviseurs de CORCAN.
- * Élaboration d'un calendrier de formation en vue de l'acquisition des compétences relatives à l'employabilité ciblant 18 établissements d'ici la fin de 1997-1998 et les autres établissements en 1998-1999.
- * Achèvement de la mise à l'essai des outils élaborés pour assurer la mesure uniforme des progrès des délinquants.

Marketing et ventes :

- * Les ventes se situent maintenant à près de 50 millions de dollars par an et pour 1996-1997, on a dépassé de 30 p. 100 l'objectif fixé.
- * Mise au point de deux nouvelles gammes d'ameublement de bureau et ajout de nouveaux tissus d'ameublement.
- * Élaboration d'une politique sur les alliances avec le secteur privé.
- * Mise en oeuvre d'une stratégie de vente au gouvernement fédéral ciblant cinq ministères.
- * Distribution de 300 trousseaux aux vendeurs et au personnel des établissements.
- * Publication de plusieurs articles et de colonnes dans des revues professionnelles s'adressant à des groupes clés et insertion d'une publicité de l'organisme dans des revues destinées à des marchés clés du gouvernement fédéral.

Viabilité financière :

- * Dégagement d'un excédent de 200 000 \$ en 1996-1997, comparativement à un déficit de 7 millions de dollars en 1994-1995 et à un déficit de 2,5 millions de dollars en 1995-1996.
- * Viabilité financière globale un an avant la date prévue.
- * Achèvement des analyses de rentabilité pour chaque établissement et mise en évidence de ceux qui n'arriveront vraisemblablement pas à faire leurs frais en vue d'une décision par la haute direction concernant le mode d'exploitation futur.
- * Adoption de SYMIX en tant qu'instrument de comptabilité financière et de gestion pour renforcer les pratiques de gestion financière.

C. PRINCIPAUX EXAMENS

Résultats des principaux examens

Examen de la structure des politiques de SCC

- L'examen de la structure des politiques du SCC s'est déroulé en deux étapes et avait pour objectifs de : 1) vérifier la conformité des politiques internes, des statuts et des règles; 2) améliorer l'efficacité générale du cadre de politique pour orienter le fonctionnement du SCC et responsabiliser les intervenants.

L'examen de la structure des politiques du SCC a été intégré aux travaux du Groupe d'examen des politiques, qui se sont terminés en novembre 1996. Voici les principales conclusions du Groupe :

- Le cadre de politique doit comprendre les directives du commissaire, les instructions régionales et les ordres permanents. De plus, les manuels, les codes, les lignes directrices et les normes devront être remplacés par des instructions permanentes.
- L'efficacité de la communication et la sensibilisation joueront un rôle crucial dans la mise en oeuvre du nouveau cadre de politique.
- Il faut constamment adapter les politiques pour tenir compte des modifications des lois et des règlements. Chaque document énonçant des politiques devra être obligatoirement révisé tous les deux ans, et des mécanismes devront être établis à cet effet.
- On devra gérer efficacement les mécanismes de contrôle et de surveillance pour responsabiliser adéquatement les intervenants.

Les secteurs et les régions du SCC sont en train d'appliquer les recommandations du Groupe de travail.

Groupe de travail sur l'examen de l'isolement préventif

Le Groupe de travail sur l'examen de l'isolement préventif a remis son rapport en mars 1997. Les recommandations du Groupe de travail visent les objectifs suivants : a) appliquer les procédures établies; b) intégrer le respect de la primauté du droit à la prestation des services correctionnels; c) tenir compte des besoins propres aux femmes et aux Autochtones qui se trouvent sous la responsabilité du SCC. Voici ces recommandations :

- Maintenir la continuité.
- Améliorer le processus d'examen de l'isolement préventif.

- Mettre à l'essai l'arbitrage indépendant.
- Revoir la gestion des sous-populations dans le contexte de la loi et des politiques.
- Revoir les éléments des conditions de détention.
- Revoir le rôle du psychologue.
- Revoir le rôle de l'agent de gestion des cas (AGC) et de l'agent de correction II (COII).
- Revoir le rôle du personnel de l'unité d'isolement préventif.
- Revoir les observations et les recommandations dans le contexte des femmes délinquantes.
- Mettre l'accent sur les questions propres aux Autochtones.
- Effectuer des recherches.

Les secteurs et les régions du SCC sont en train d'appliquer les recommandations du Groupe de travail.

Groupe de travail sur la réinsertion sociale

Le Groupe de travail sur la réinsertion sociale, chargé d'examiner et d'améliorer le processus de réinsertion sociale, a remis son rapport en janvier 1997. Voici les principales observations du Groupe. Certaines de ces observations ne concernent pas uniquement les activités de réinsertion sociale, mais constituent des problèmes généralisés au SCC.

- La réinsertion sociale est une entreprise complexe qui requiert des efforts convergents et ordonnés.
- Il doit y avoir un équilibre entre la réinsertion sociale et la gestion de la population.
- Les politiques du SCC et les pratiques au sein du personnel ne permettent pas de faire de distinction importante entre les divers groupes de délinquants. Cette observation s'applique aux trois processus de réinsertion sociale.
- L'évaluation du risque se prête mieux que la gestion du risque à la discussion et à l'organisation des idées.
- Les services correctionnels non carcéraux nécessitent une attention constante de la part du SCC.
- Il importe de bien définir les responsabilités et de les attribuer soigneusement.

- Le maintien et l'amélioration de la qualité de la gestion des unités constitue un problème important, compte tenu du rôle joué par les établissements dans le domaine de la réinsertion sociale.
- Le SCC et la CNLC doivent continuer à s'efforcer d'utiliser efficacement l'informatique.

On est en train d'appliquer les recommandations du Groupe de travail.

Examen du Système de gestion des détenus (SGD)

Au cours de l'exercice 1996-1997, on a examiné l'impact de la mise en oeuvre du SGD. Cet examen visait les objectifs suivants :

- Trouver des moyens de profiter au maximum du SGD en l'intégrant pleinement aux activités de gestion des détenus.
- Définir les rôles et les responsabilités en ce qui concerne le SGD.
- Élaborer des systèmes et des procédures de contrôle de la qualité.

L'équipe chargée de l'examen a remis un aperçu de ses conclusions ainsi qu'un certain nombre de suggestions pour améliorer la mise en oeuvre du SGD dans l'ensemble du SCC.

Examen du programme d'emploi de personnel occasionnel

Les objectifs de cet examen sont les suivants :

- Évaluer le degré de conformité du programme d'emploi de personnel occasionnel avec les politiques du Conseil du Trésor et du SCC en la matière.
- Veiller à ce que le SCC ne fasse pas l'objet de critiques importantes de la part du syndicat ou des employés.
- Évaluer dans quelle mesure on vérifie si le SCC bénéficie autant que prévu de ce programme.
- Déterminer si les employés engagés dans le cadre de ce programme sont satisfaits de son fonctionnement à l'échelon des établissements.

On est en train d'appliquer les 14 recommandations concernant une coordination uniforme, des pratiques normalisées, une surveillance adéquate, des mécanismes de contrôle et une analyse coûts-avantages.

Résultats des vérifications internes

Évaluation concernant l'usage de la force

Les responsables de l'évaluation concernant l'usage de la force ont examiné les éléments suivants : la formation, l'accréditation et le recyclage des membres des équipes d'intervention en cas d'urgence; l'usage de la force; la production de rapports sur les incidents ayant entraîné l'usage de la force; les enquêtes par la direction des établissements sur les incidents ayant entraîné l'usage de la force. Ils en sont venus aux conclusions suivantes :

- Il n'y a aucune garantie que le personnel de sécurité susceptible de se servir d'armes ou de gaz possède une formation nécessaire à cette fin.
- La surveillance et le signalement des cas d'utilisation de gaz CN et d'aérosols capsiques ne sont pas uniformes d'un bout à l'autre du pays.
- Il n'y a pas de définition uniforme (à l'intérieur d'une région ou à l'échelle nationale) de ce qu'est un cas d'usage de la force « devant être signalé ».
- Même si l'on signale le recours à la force, l'absence d'une définition uniforme a entraîné diverses interprétations de ce qui constitue le recours à la force. Par conséquent, on ne peut être sûr que l'information concernant l'usage de la force est consignée et transmise de manière uniforme.
- Il faudrait envisager la possibilité d'effectuer des modifications à l'écran du SGD au sujet des incidents ayant entraîné l'usage de la force.

On est à mettre en application les recommandations.

Évaluation des unités spéciale de détention

Une évaluation des unités spéciales de détention a été effectuée dans le cadre d'une stratégie à deux volets pour analyser en profondeur le fonctionnement des deux unités spéciales de détention. Cette évaluation concernait les obligations de rendre compte et comprenait une analyse des problèmes relatifs au fonctionnement des USD, y compris les problèmes mentionnés dans le rapport annuel sur le fonctionnement des USD. Le rapport issu de l'évaluation contient des recommandations au sujet des faiblesses à corriger dans le fonctionnement des USD et du Comité national d'examen des cas d'incarcération. Ces recommandations sont en voie d'être appliquées.

Évaluation précédant l'ouverture des nouveaux établissements pour femmes

Les établissements pour femmes suivant, ont fait l'objet d'une évaluation précédant leur ouverture : établissement Grand Valley (à Kitchener), établissement d'Edmonton, établissement de Joliette, établissement Nova (à Truro) et pavillon de ressourcement Okimaw Ochi (près de Maple Creek). Ces évaluations avaient comme objectif de vérifier si les établissements en question, notamment leurs systèmes et leurs mécanismes de sécurité, étaient prêts à recevoir des délinquantes.

Vérification concernant l'usage des langues officielles

La vérification concernant l'usage des langues officielles fait partie d'une série d'examens à effectuer annuellement sur divers aspects du programme des langues officielles. Cette vérification visait les objectifs suivants :

- Vérifier les plans et les échéanciers existants pour corriger les données sur les langues officielles dans le système de gestion du personnel du SCC.
- Déterminer dans quelle mesure le nouveau formulaire permettant d'indiquer la langue officielle de son choix est utilisé dans les établissements.
- Examiner l'élément « évaluation initiale » du Système de gestion des détenus pour déterminer si l'on conserve de l'information exacte sur la langue officielle de préférence de chaque détenu.
- Faire le suivi concernant l'examen à l'échelle nationale effectué par le Commissaire aux langues officielles au sujet de l'offre active de services au public en général.

Les recommandations issues de cette vérification sont en voie d'être appliquées.

Autres examens importants

Autres examens importants réalisés au cours de l'exercice 1996-1997 :

- Étude rétrospective du suicide.
- Examen de la discipline des détenus.
- Examen concernant les maladies infectieuses.
- Groupe de travail sur l'emploi et sur l'employabilité des délinquants.

PARTIE IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels

La Mission du Service correctionnel du Canada
Faits et chiffres sur les services correctionnels au Canada
Notre cheminement : le renouveau organisationnel des services correctionnels fédéraux
Entre Nous
Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle
La création de choix
Rapport du Groupe d'étude sur la réduction de la toxicomanie
Comment puis-je me rendre utile ... Renseignements à l'intention des familles et des amis des délinquants
Ce que doivent savoir les observateurs aux audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles
Briser le cycle de la violence familiale
Rapports de recherche
Pochette d'information sur le Programme d'acquisition de compétences psychosociales
Statistical Overview – Parole And Corrections
Brochure sur les victimes
Dépliant sur les victimes
Avant d'introduire des drogues dans un établissement fédéral - Pensez-y
Brochure sur le Programme de visites familiales privées
Modèle théorique : Programmes de lutte contre la violence familiale en milieu correctionnel
La violence familiale ... Il faut d'abord en parler
Un passé plein d'avenir : L'aumônerie en milieu pénitentiaire
Travailler ensemble : les comités consultatifs de citoyens au sein du Service correctionnel du Canada
Directives du commissaire (Coût : 125 \$ - y compris les modifications).
Groupe d'étude sur la réinsertion sociale des détenus
Groupe de travail sur l'examen des programmes
CORCAN – rapport annuel de 1996-1997
Normes et lignes directrices relatives à la prestation de services aux délinquants sexuels

Vidéos

Vidéo sur l'aumônerie
La procédure de règlement des plaintes et griefs des délinquants
Vidéo sur la mission

B. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Les publications et vidéos peuvent être obtenus auprès des Publications à l'administration centrale au 1-800-665-8948.

C. Tableaux financiers récapitulatifs

Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)

Crédit (millions de dollars)	Budget des dépenses Principal 1996-1997	Réal 1996-1997
15 Programme	843.6	867.3
20 Capital	170.4	161
Pensions et autres avantages sociaux des employés	0.2	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	75.2	78
Fonds renouvelable de CORCAN	2.8	(0.1)
Dépense des recettes tirées de la vente de biens de la Couronne		0.4
Dispense de remboursement de prêts		
Montants adjugés par la cour		
Remboursements de recettes de l'an dernier		0.5
Total pour le Ministère	1,092.2	1,107.1

Recettes à valoir sur le Trésor (RVT) par secteur d'activité

(millions de dollars)

Activités	Réal 1993-1994	Réal 1994-1995	Réal 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réal 1996-1997
Opérations correctionnelles	1	1	1	1	2
Programmes correctionnels	-	-	-	-	-
Services techniques et services aux détenus	9	9	10	11	10
Gestion et administration	2	4	7	2	3
CORCAN	-	-	-	-	-
Total des recettes à valoir sur le Trésor	12	14	18	14	15

Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité
(millions de dollars)

Activités	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Opérations correctionnelles	-	-	-	-	-
Programmes correctionnels	-	-	-	-	-
Services techniques et services aux détenus	-	-	-	-	-
Gestion et administration	-	-	-	-	-
CORCAN	52	51	55	59	67
Total des recettes à valoir sur le crédit	52	51	55	59	67

Projets d'immobilisation par secteur d'activité
(millions de dollars)

Activités	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Opérations correctionnelles	1	1	1	-	-
Programmes correctionnels	-	1	1	-	-
Services techniques et services aux détenus	111	132	153	161	144
Gestion et administration	19	17	21	9	16
CORCAN	4	2	1	2	2
Total des projets d'immobilisation	135	152	177	172	162

Nota :

Le montant de 7,5 millions de dollars a été mis de côté dans une affectation bloquée du CT à cause des retards dans les projets d'immobilisations. On a demandé l'autorisation de reporter ce montant aux années futures.

Paiements de transfert par secteur d'activité
(millions de dollars)

Activités	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
SUBVENTIONS					
Opérations correctionnelles	-	-	-	-	-
Programmes correctionnels	-	-	-	-	-
Services techniques et services aux détenus	-	-	-	-	-
Gestion et administration	-	-	-	-	-
CORCAN	-	-	-	-	-
Total des subventions	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Opérations correctionnelles	-	-	1	-	1
Programmes correctionnels	1	1	-	1	1
Services techniques et services aux détenus	-	1	-	-	1
Gestion et administration	-	-	-	-	-
CORCAN	-	-	-	-	-
Total des contributions	1	2	1	1	3
Total des paiements de transfert	1	2	1	1	3

Paiements législatifs par secteur d'activité
(millions de dollars)

Activités	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Activités					
Opérations correctionnelles					
Programmes correctionnels					
Services techniques et services aux détenus					
Gestion et administration					
CORCAN					
Total des paiements législatifs					

Nota :

Le montant pour le régime d'avantages sociaux des employés n'a pas été inclus, non plus que les dépenses réelles pour ce poste. En outre, pour ce qui est des postes législatifs, un montant de 201 000 dollars avait été prévu au titre des pensions et autres avantages sociaux des employés. Cependant, la responsabilité de l'administration du régime a été transférée au ministère du Développement des ressources humaines.

Prêts, investissements et avances
(millions de dollars)

Activités	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Prêts					
Opérations correctionnelles					
Programmes correctionnels					
Services techniques et services aux détenus					
Gestion et administration					
CORCAN					
<hr/>					
Total des prêts					
Investissements et avances					
Opérations correctionnelles			S.O.		
Programmes correctionnels					
Services techniques et services aux détenus					
Gestion et administration					
CORCAN					
<hr/>					
Total des investissements et avances					
<hr/>					
Total					
<hr/>					

Nota :

La caisse de prêts aux libérés conditionnels n'a pas été mentionnée parce que la limite de financement n'est que de 50 000 \$. En 1996-1997, un montant net de 18 000 \$ a été prêté à des libérés conditionnels.

Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Nom du fonds renouvelable (millions de dollars)

	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Dépenses	59	58	61	67
Recettes	52	56	60	67
Profit (ou perte)	(7)	(2)	(1)	0
Modification du capital de fonctionnement	6	10	4	2
Besoins en capital	(2)	(1)	(3)	2
Moins la dépréciation et autres modifications	4	3	3	3
Besoins en trésorerie	(7)	4	(3)	(3)
Pouvoir : solde	11	15	6	12

Éléments du passif éventuel

Passif éventuel (millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant du passif éventuel
Réclamations liées à un dommage physique ou mental	2

Lois appliquées par le ministère

L'examen des lois qui intéressent le solliciteur général a été divisé en trois catégories, soit : (1) les lois qui relèvent uniquement du solliciteur général; (2) les lois qui peuvent relever d'un autre ministre, mais qui mettent en cause le solliciteur général dans une certaine mesure; (3) les lois qui sont de nature générale, mais qui revêtent un intérêt particulier pour le solliciteur général.

(1) Lois qui relèvent uniquement du solliciteur général

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et règlement d'application

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et règlement d'application

Loi sur le casier judiciaire

Loi sur le ministère du Solliciteur général

Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et règlement d'application

Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et règlement d'application

Loi sur le transfèrement des délinquants

Loi sur le programme de protection des témoins

(2) Lois qui peuvent relever d'un autre ministre, mais qui mettent en cause le solliciteur général dans une certaine mesure

Loi sur l'accès à l'information et règlement d'application

Loi sur le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies

Loi réglementant certaines drogues et autres substances (pas en vigueur)

Code criminel et règlement d'application

Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

Loi sur l'équité en matière d'emploi (pas en vigueur)

Loi sur la taxe d'accise

Loi sur la gestion des finances publiques et règlement d'application

Loi sur les armes à feu

Loi sur les aliments et drogues

Loi sur l'immigration

Loi sur les stupéfiants

Loi sur la protection des renseignements personnels et règlement d'application

Loi sur les infractions en matière de sécurité

Loi sur la statistique

(3) Lois de nature générale, mais qui revêtent un intérêt particulier pour le solliciteur général

** Les règlements d'application revêtent également un intérêt particulier pour le solliciteur général*

Instructions sur l'assistance des Forces armées canadiennes
Loi sur la preuve au Canada
Déclaration canadienne des droits
Charte canadienne des droits et libertés
Loi canadienne sur les droits de la personne
Loi sur les contraventions
Loi sur les douanes
Loi sur l'identification des criminels
Loi sur le ministère de la Justice
Loi sur la protection civile
Loi sur l'accise
Loi sur l'extradition
Loi sur les justes salaires et les heures de travail
Loi sur la Cour fédérale
Loi sur les immeubles fédéraux
Loi sur les criminels fugitifs
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
Loi sur les conventions de Genève
Loi sur l'indemnisation des agents de l'État
Loi sur les enquêtes
Loi d'interprétation
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle
Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain
Loi sur les langues officielles
Loi sur la libération conditionnelle (abrogée, 1992, ch. 20, art. 213)
Loi sur les prisons et les maisons de correction
Loi sur le recyclage des produits de la criminalité
Loi sur l'emploi dans la fonction publique
Loi sur les relations de travail dans la fonction publique
Loi sur l'administration des biens saisis
Règlement sur les conventions de retraite, Loi sur les régimes de retraite particuliers
Loi sur les biens de surplus de la Couronne
Loi sur les jeunes contrevenants

Annexes

Annexe 1 -- Priorités organisationnelles

Annexe 2 -- Organisation

Annexe 3 -- Vérificateur général du Canada

Annexe 4 -- Questions à l'échelle gouvernementale

PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES

À la suite des changements de direction et d'orientation survenus au milieu de l'année, cinq grandes priorités ont été définies pour les exercices 1996-1997 et 1997-1998.

A. Trouver de nouveaux moyens de fournir les services correctionnels

Objectifs

Mener, conjointement avec les administrations provinciales et territoriales, des initiatives visant l'intégration des programmes et des services, pour ce qui concerne notamment :

- les services correctionnels pour femmes;
- la prestation commune de services, particulièrement de services communautaires, et les systèmes d'information intégrés;
- l'élaboration de solutions communautaires de rechange à l'incarcération pour les délinquants à faible risque;
- les accords conclus en vertu de l'article 81 de la LSCMLC afin de permettre à des collectivités autochtones d'assumer la responsabilité de services correctionnels s'adressant à leurs membres.

B. Élaborer et mettre en oeuvre une politique efficace

Objectifs

Élaborer un cadre de politique révisé qui :

- définira clairement les responsabilités;
- énoncera les critères d'évaluation de la conformité;
- exposera la relation entre les politiques et les exigences de la loi;
- établira de meilleures procédures pour l'élaboration des politiques et la consultation;
- inclura une utilisation optimale des nouvelles technologies pour la communication des politiques au personnel et pour la formation de celui-ci.

Établir des indicateurs de rendement clés en ce qui concerne : les incidents de sécurité (en établissement et dans la collectivité), l'usage de la force, les transfèvements de détenus, l'isolement, le suicide, les heures supplémentaires, les analyses d'urine et les maladies infectieuses.

Établir une relation de travail constructive avec l'Enquêteur correctionnel.

C. Continuer d'assurer une gestion efficace de la population de délinquants

Objectifs

Assurer une bonne gestion des délinquants violents à haut risque, tant en établissement que dans la collectivité.

Élaborer des stratégies en ce qui regarde les délinquants à faible risque qui sont de bons candidats à la libération conditionnelle mais qui ne sont pas mis en liberté à la première date d'admissibilité.

Élaborer des stratégies de rechange en ce qui concerne les délinquantes qui ont besoin de soins de santé mentale spécialisés et/ou qui présentent un niveau de risque qui ne peut être géré comme il convient dans les établissements régionaux.

Mettre au point un processus d'évaluation et de traitement des délinquants sexuels qui soit axé sur la nature et la forme du comportement du délinquant, ainsi que des stratégies visant à réduire la récidive.

Mettre au point des programmes qui répondent à la fréquence croissante des maladies infectieuses, particulièrement l'infection au VIH, la tuberculose et l'hépatite C, ainsi qu'aux besoins d'une population carcérale vieillissante.

D. Maintenir des programmes correctionnels efficaces malgré les restrictions financières

Objectifs

Modifier la gestion des programmes de base pour délinquants dans les domaines de la formation de base des adultes, de l'acquisition de compétences psychosociales, de la violence familiale et de la toxicomanie.

Veiller à ce que les programmes soient axés sur la réinsertion sociale des délinquants.

Offrir une plus grande proportion des programmes dans la collectivité; c'est en effet là que, selon la recherche, ils diminuent le plus efficacement la probabilité de récidive.

Réorienter les programmes pour délinquants sexuels de façon à concentrer les ressources sur les délinquants les plus réceptifs au traitement.

Mettre en oeuvre des normes nationales quant au traitement des délinquants sexuels.

Poursuivre les efforts pour assurer à CORCAN une partie des contrats fédéraux dans les domaines entrant dans ses compétences.

Apporter des améliorations aux pratiques de gestion de CORCAN, en ce qui concerne par exemple la gestion de son fonds renouvelable et la profitabilité de ses différents secteurs d'activité.

E. Maintenir la qualité de la main-d'oeuvre du SCC

Objectifs

Étoffer les descriptions de travail et le perfectionnement professionnel du personnel opérationnel, particulièrement le groupe des agents de gestion des cas.

Mettre pleinement en oeuvre, d'ici l'an 2000, les normes en matière de condition physique s'appliquant au groupe des agents de correction.

Renforcer la sécurité et l'hygiène au travail, la lutte contre le harcèlement, l'aide aux employés et les autres programmes concernant le milieu de travail.

Recruter des personnes faisant partie des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi et maintenir un haut niveau de participation au Programme de stagiaires en gestion du gouvernement fédéral.

Utiliser de manière optimale la technologie disponible pour rationaliser les procédures et les systèmes de gestion du personnel.

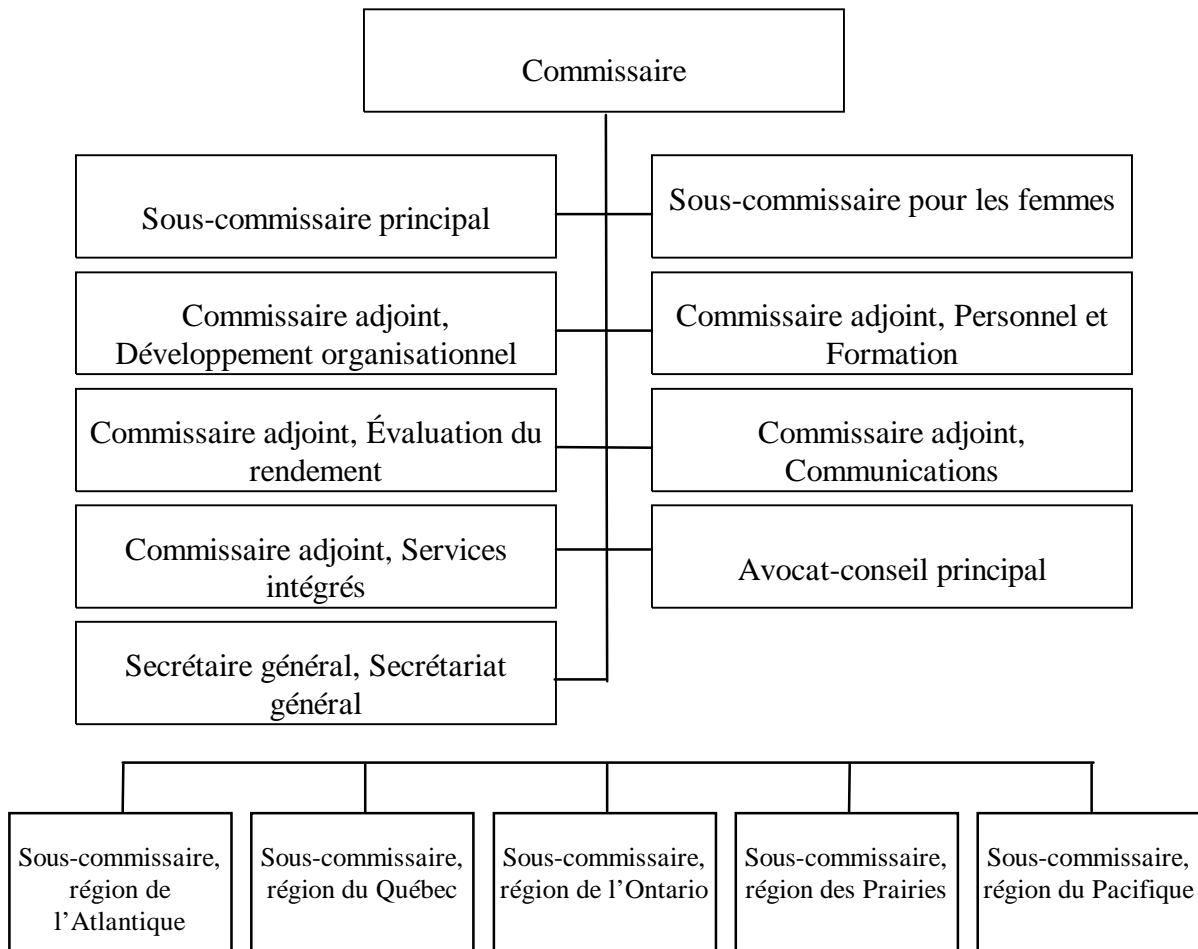
Élaborer et mettre en oeuvre une formation sur les exigences de la loi s'adressant aux gestionnaires, à certaines catégories d'employés et aux nouvelles recrues.

Renforcer le perfectionnement des cadres supérieurs et des gestionnaires.

ANNEXE 2

ORGANISATION

Le SCC fait partie du portefeuille du Solliciteur général. Le commissaire du service correctionnel est le fonctionnaire supérieur de direction du SCC qui est responsable devant le solliciteur général du Canada. Il est assisté du sous-commissaire principal, du sous-commissaire pour les femmes, de cinq sous-commissaires régionaux, de cinq commissaires adjoints, d'un secrétaire général, du directeur exécutif de CORCAN et d'un avocat-conseil principal.



Le Service compte trois niveaux de gestion : I) national, ii) régional et iii) établissements et bureaux de libération conditionnelle de district. En 1996-1997, le SCC a réaménagé ses fonctions organisationnelles et ses responsabilités connexes afin de s'acquitter de son mandat plus efficacement. Il a établi des stratégies pour renforcer l'administration centrale (Ottawa), en particulier sa capacité opérationnelle, afin de pouvoir remplir le mandat dont il est investi en vertu de la loi et d'appliquer ses politiques internes dans l'ensemble de son organisation.

Administration centrale

- Offre des services de soutien au commissaire et au Comité de direction ainsi que des services intégrés à l'ensemble du SCC, dont la liaison avec le Ministre, les politiques et la planification; l'élaboration de programmes et la recherche; les enquêtes, les examens, les vérifications et l'évaluation du rendement; la présentation des résultats aux comités parlementaires, aux organismes centraux et au public; la gestion des ressources humaines et des finances; les transfèvements internationaux, les services juridiques, les communications et la gestion de l'information.
- Veille à ce que le Service se conforme à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*; s'assure que des normes sont établies et mises en œuvre de manière uniforme à l'échelle nationale et qu'il y a des mécanismes de reddition de comptes pour évaluer le rendement et mesurer les résultats.

Administration régionale

- Offre des services de soutien au sous-commissaire régional et au Comité de gestion régional pour la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux; élabore des politiques, des plans et des programmes régionaux pour l'évaluation du rendement, la gestion des ressources humaines et des finances, les relations fédérales-provinciales, la liaison avec le bureau du commissaire, la consultation du public et la prestation de renseignements aux médias, aux représentants élus, aux groupes d'intérêts et au public.
- Il y a cinq administrations régionales situées à Abbotsford, Colombie-Britannique (région du Pacifique), Saskatoon, Saskatchewan (région des Prairies), Kingston, Ontario (région de l'Ontario); Laval, Québec (région du Québec) et Moncton, Nouveau-Brunswick (région de l'Atlantique).

Les établissements et les bureaux de libération conditionnelle de district (unités opérationnelles) sont :

- chargés du soin, de la garde et de la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants au moyen de la mise en œuvre de politiques et de programmes nationaux et régionaux;
- chargés de participer à la formulation de la politique et des plans de l'organisme et de leur mise en œuvre.

À l'heure actuelle, le SCC gère :

- 42 pénitenciers fédéraux pour les hommes, qui sont classés comme étant à sécurité maximale, moyenne ou minimale, et compte des unités de réception et d'évaluation, quatre établissements psychiatriques régionaux et une unité spéciale de détention. (En outre, un établissement pour les délinquants autochtones de sexe masculin a ouvert officiellement ses portes dans la région des Prairies en août 1997, et un nouvel établissement à sécurité moyenne est en construction dans la région de Muskoka en Ontario; son ouverture est prévue pour 1997-1998).
- 7 établissements pour les femmes sous responsabilité fédérale dites à sécurité minimale ou moyenne.

Les délinquantes classées comme étant à sécurité maximale sont incarcérées dans des unités distinctes dans les établissements suivants : établissement de Springhill (Nouvelle-Écosse); Centre régional de réception (Québec) et pénitencier de la Saskatchewan (Saskatchewan). Dans la région de l'Ontario, l'unité désignée est le Centre régional de traitement de Kingston (Ontario). D'ici la conclusion de l'action en justice relative à l'habeas corpus intentée par quatre détenus de l'Ontario concernant la cooccupation de l'unité, les femmes à sécurité maximale de l'Ontario demeureront à la Prison des femmes à Kingston (Ontario).

Les femmes ayant des problèmes de santé mentale : un programme de traitement intensif fait l'objet d'un projet pilote au Centre psychiatrique régional de la Saskatchewan. Une deuxième projet pilote est prévu pour le Centre régional de traitement de Kingston (Ontario). Il permettra de répondre aux besoins opérationnels jusqu'à ce qu'une stratégie nationale de gestion des femmes à sécurité maximale soit établie.

- 17 centres correctionnels communautaires pour les délinquants mis en liberté sous condition.
- 69 bureaux de libération conditionnelle regroupés dans 17 districts, chargés de surveiller les délinquants mis en liberté sous condition dans la collectivité.
- De 10 000 à 12 000 bénévoles, qui offrent une gamme étendue de services.

En outre, le SCC a conclu des ententes d'échange de services avec la plupart des provinces et territoires. Il a passé des contrats avec plus de 168 maisons de transition pour loger les délinquants mis en liberté sous condition ainsi qu'avec des organismes communautaires chargés de la surveillance des libérés conditionnels et de divers programmes de soutien, de traitement et d'éducation.

**SECURITY CLASSIFICATION
OF THE SERVICE'S INSTITUTIONS**

The names and security classifications of the Service's institutions are listed below by region.

**CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS DU SERVICE**

Les noms et les classifications de sécurité des établissements du Service sont énumérés par région ci-dessous.

ATLANTIC REGION/RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Name/Nom

**Security Classification/
Classification de sécurité**

Atlantic/Atlantique

Maximum/Maximale

Dorchester

Medium/Moyenne

Springhill

Medium/Moyenne

Westmorland

Minimum/Minimale

Carlton Community Correctional Centre/
Centre correctionnel communautaire Carlton

Minimum/Minimale

Carleton Centre Annex/

Minimum/Minimale

St. John's Community Correctional Centre/
Centre correctionnel communautaire St. John's

Minimum/Minimale

Parrtown Community Correctional Centre/
Centre correctionnel communautaire Parrtown

Minimum/Minimale

Nova Institution for Women/
Établissement Nova pour femmes

Multi-level/
Niveaux multiples

QUEBEC REGION/RÉGION DU QUÉBEC

Name/Nom

**Security Classification/
Classification de sécurité**

Centre régional de réception/
Regional Reception Centre¹

Maximum/Maximale

Donnacona

Maximum/Maximale

Port-Cartier

Maximum/Maximale

Archambault

Medium/Moyenne

¹ Includes Special Handling Unit/Comprend une unité spéciale de détention

Cowansville	Medium/Moyenne
Drummond	Medium/Moyenne
LaMacaza	Medium/Moyenne
Leclerc	Medium/Moyenne
Centre fédéral de formation/ Federal Training Centre	Minimum/Minimale
Montée Saint-François	Minimum/Minimale
Sainte-Anne-des-Plaines	Minimum/Minimale
Centre correctionnel communautaire Marcel Caron/ Marcel Caron Community Correctional Centre	Minimum/Minimale
Centre correctionnel communautaire Hochelaga/ Hochelaga Community Correctional Centre	Minimum/Minimale
Centre correctionnel communautaire Laferrière/ Laferrière Community Correctional Centre	Minimum/Minimale
Centre correctionnel communautaire Martineau/ Martineau Community Correctional Centre	Minimum/Minimale
Centre correctionnel communautaire Ogilvy/ Ogilvy Community Correctional Centre	Minimum/Minimale
Centre correctionnel communautaire Sherbrooke/ Sherbrooke Community Correctional Centre	Minimum/Minimale
Établissement Joliette/ Joliette Institution	Niveaux multiples/ Multi-level

ONTARIO REGION/RÉGION DE L'ONTARIO

<u>Name/Nom</u>	<u>Security Classification/ Classification de sécurité</u>
Kingston Penitentiary/ Pénitencier de Kingston ²	Maximum/Maximale
Millhaven	Maximum/Maximale
Prison for Women/ Prison des Femmes	Multi-level/ Niveaux multiples

² Includes the Regional Treatment Centre/Comprend le Centre de traitement régional

Collins Bay	Medium/Moyenne
Joyceville	Medium/Moyenne
Warkworth	Medium/Moyenne
Bath	Minimum/Minimale
Beaver Creek	Minimum/Minimale
Frontenac	Minimum/Minimale
Isabel McNeill House/ Maison Isabel McNeill	Minimum/Minimale
Pittsburgh	Minimum/Minimale
Hamilton Community Correctional Centre/ Centre correctionnel communautaire de Hamilton	Minimum/Minimale
Keele Community Correctional Centre/ Centre correctionnel communautaire Keele	Minimum/Minimale
Portsmouth Community Correctional Centre/ Centre correctionnel communautaire de Portsmouth	Minimum/Minimale
The Grand Valley Institution for Women/ Établissement Grand Valley pour femmes	Multi-level/ Niveaux multiples

PRAIRIES REGION/RÉGION DES PRAIRIES

<u>Name/Nom</u>	<u>Security Classification/ Classification de sécurité</u>
Edmonton	Maximum/Maximale
Regional Psychiatric Centre/ Centre psychiatrique régional	Multi-Level/Niveaux multiples
Saskatchewan Penitentiary/ Pénitencier de la Saskatchewan	Medium/Moyenne
Bowden	Medium/Moyenne
Drumheller	Medium/Moyenne
Stony Mountain	Medium/Moyenne
Grande Cache	Medium/Moyenne
Bowden Annex/ Annexe de Bowden	Minimum/Minimale

Riverbend	Minimum/Minimale
Rockwood	Minimum/Minimale
Oskana Community Correctional Centre/ Centre correctionnel communautaire Oskana	Minimum/Minimale
Osborne Community Correctional Centre/ Centre correctionnel communautaire Osborne	Minimum/Minimale
Grierson Community Correctional Centre/ Centre correctionnel communautaire Grierson	Minimum/Minimale
Edmonton Institution for Women Établissement d'Edmonton pour femmes	Multi-level/ Niveaux multiples
Okimaw Ohci Healing Lodge/ Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	Multi-level/ Niveaux multiples

PACIFIC REGION/RÉGION DU PACIFIQUE

**Security Classification/
Classification de sécurité**

Name/Nom

Kent	Maximum/Maximale
Regional Psychiatric Centre/ Centre psychiatrique régional	Multi-Level/Niveaux multiples
Matsqui	Medium/Moyenne
Mission	Medium/Moyenne
Mountain	Medium/Moyenne
William Head	Medium/Moyenne
Elbow Lake	Minimum/Minimale
Ferndale	Minimum/Minimale
Sumas Community Correctional Centre/ Centre correctionnel communautaire Sumas	Minimum/Minimale

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

On retrouve cinq thèmes apparaissant dans au moins trois rapports du vérificateur général qui incitent le SCC à améliorer la gestion de la réinsertion sociale des délinquants.

Mise en oeuvre des changements

Le vérificateur général a également mentionné que l'un des points forts du SCC est l'innovation en matière de services correctionnels. Par exemple, le SCC a élaboré des programmes de traitement en milieu correctionnel à la pointe du progrès, il a établi un processus exhaustif d'évaluation du risque et s'est attaché à donner une formation juridique au personnel et aux gestionnaires. Le rapport n'en est pas moins critique en ce qui a trait à la capacité du Service à mettre véritablement en oeuvre le changement.

Afin d'améliorer la processus de réinsertion sociale, le SCC a mis en place des gestionnaires clés à l'administration centrale, dans les administrations régionales, dans les établissements et dans les bureaux de libération conditionnelle, lesquels ont pour unique responsabilité de veiller à la réinsertion des délinquants. En tant que groupe, ils jouent un rôle particulier en ce qui a trait aux questions et politiques ministérielles.

En outre, les directeurs d'établissement et les directeurs de district doivent rendre compte de leur participation personnelle au processus de réinsertion et à la gestion des progrès de leurs unités opérationnelles. Afin de favoriser une mise en oeuvre cohérente des changements, depuis février 1997, un gestionnaire de la réinsertion sociale, relevant du directeur, est en poste dans chaque établissement. Ces gestionnaires élaborent les changements et les intègrent au processus de gestion des cas et aux programmes afin d'améliorer à la fois l'uniformité et la qualité des interventions.

Pratiques et normes communes

En ce qui a trait à la question des normes de travail, le SCC a adopté un ratio de 25 délinquants par agent de gestion des cas à l'échelle du Service comme charge de travail moyenne dans les établissements. Un ratio similaire est en train d'être mis en place pour les activités qui se déroulent dans la collectivité.

Pour faire en sorte que les politiques et procédures écrites ne soient pas trop fastidieuses, répétitives ou contradictoires, les politiques et manuels d'usage interne sont en voie de simplification. En outre, les superviseurs de première ligne reçoivent actuellement une formation pour donner des instructions claires et uniformes au personnel. Cette formation devrait être menée à bien en novembre 1997.

Assurance de la qualité

Aux fins de l'assurance de la qualité, un processus est en cours de mise en oeuvre, lequel permettra au personnel de première ligne de connaître les attentes sur le plan de la qualité et la façon de s'y conformer. Les superviseurs de première ligne examinent le travail de leur personnel à partir des normes de qualité du service et fournissent une rétroaction immédiate, pratique et constructive. Ces normes seront également utilisées pour des vérifications périodiques par le personnel à l'extérieur des unités afin de maintenir l'intégrité de l'ensemble du processus. La première série de vérifications a pris fin en mai 1997. Des mesures seront en place dès l'automne pour apporter les améliorations requises.

Information sur le rendement

Le SCC travaille à l'élaboration d'une information exacte propre à renforcer les mesures destinées à faciliter la réinsertion sociale. En janvier 1997, le Service a commencé à présenter des rapports sur les indicateurs de rendement nationaux.

Il s'ensuit que le Service a maintenant une bien meilleure idée de la qualité de son travail de préparation des délinquants en vue de leur libération en toute sécurité et de ses résultats dans la gestion des délinquants libérés. À chaque réunion du Comité de direction, les principaux résultats sont examinés et les domaines qui se prêtent à amélioration sont mis en évidence. Dans ses efforts de réinsertion sociale des délinquants, le Service met l'accent sur ceux qui présentent les qualités voulues pour être libérés, mais dont le dossier n'a pas encore été étudié par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

D'ici l'automne, des indicateurs de rendement seront en place au niveau opérationnel, à la fois dans les établissements et dans la collectivité. Un effort conscient est également fait pour améliorer l'information sur ce qu'il advient des délinquants une fois qu'ils ont purgé leur peine. Ces renseignements amélioreront la capacité du SCC à évaluer l'efficacité à long terme du processus correctionnel.

Rôles du personnel, formation et soutien

Le Service met en oeuvre un processus d'accréditation des agents de gestion des cas, qui comprend notamment de nouvelles normes de qualification et un cours de dix jours que les postulants devront suivre avant d'assumer leurs fonctions. Le personnel nouvellement recruté recevra également une formation approfondie en milieu de travail. N'obtiendront leur accréditation que les employés ayant fait montre de compétence dans le champ de connaissances et d'aptitudes requises. Une formation similaire sera offerte aux agents de correction et au personnel des programmes.

En février 1997, une conférence nationale sur la réinsertion sociale des délinquants a été donnée à l'intention du personnel de tous les établissements et bureaux de libération conditionnelle, de même qu'aux membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Plus de 300 personnes y ont assisté.

En plus de ces stratégies, les mesures suivantes ont été prises pour donner suite aux préoccupations particulières exprimées dans les deux rapports diffusés au cours de 1996-1997.

Rapport du vérificateur général sur les programmes de réadaptation des délinquants (mai 1996)

La majorité des questions cernées dans le rapport ont donné lieu à des mesures. Trois grandes activités ont été entreprises :

- Des changements ont été apportés au système de codage financier pour permettre de saisir la nature particulière des programmes aux fins des analyses coûts-avantages.
- Pour déterminer les avantages d'interventions de fond, des études sont en cours concernant l'efficacité des programmes de traitement destinés aux toxicomanes et alcooliques, aux délinquants violents (en milieu familial) et aux délinquants sexuels.
- Un modèle coûts-avantages est en cours d'élaboration pour examiner, de façon continue, le niveau d'activité des programmes.

En outre, on élabore des normes de prestation de programme et l'on a entrepris d'établir un processus d'accréditation internationale pour les activités des programmes de base.

Rapport du vérificateur général sur la réinsertion sociale des délinquants (novembre 1996)

Un groupe de travail a effectué une étude détaillée de la réinsertion sociale afin de réfléchir sur la façon dont le SCC peut remplir ses obligations légales de préparation des délinquants, en particulier ceux qui exécutent de courtes peines, à temps pour la première date d'admissibilité à la libération conditionnelle. En janvier 1997, ce groupe de travail a déposé un rapport recommandant des améliorations dans un certain nombre de domaines, dont la clarification des rôles et des responsabilités du personnel et des gestionnaires à l'égard de la réinsertion sociale des délinquants; une meilleure répartition de la charge de travail; la mise en oeuvre d'une stratégie intégrée de recrutement et de formation des agents de gestion des cas; l'examen des instruments d'évaluation du risque et des besoins et l'évaluation des modèles organisationnels des services en établissement et dans la collectivité pour s'assurer qu'ils favorisent la réinsertion des délinquants au moment approprié, tout en réduisant le plus possible le risque de récidive.

Pour assurer des progrès constants dans la mise en oeuvre des changements requis, le sous-commissaire principal est désormais chargé des activités correctionnelles du SCC, en particulier d'une direction générale qui a vocation à mettre en oeuvre un cadre stratégique à l'appui de la réinsertion sociale. En outre, le Service a entrepris un examen des principales activités ayant trait à la réinsertion des délinquants (gestion des cas, programmes et surveillance communautaire).

QUESTIONS À L'ÉCHELLE GOUVERNEMENTALE

Nous donnons ci-après un sommaire des mesures prises par le SCC pour faire face à un certain nombre de questions qui dépassent la compétence du Service.

Organisation de la prestation de programmes et de services – Le SCC s'est efforcé d'améliorer le service offert aux Canadiens et aux Canadiennes en collaborant avec d'autres organismes, ministères, gouvernements et organisations non gouvernementales sur les enjeux correctionnels.

Nouveau mode de prestation de services – Le SCC a eu recours à des contrats de services pour mener à bien de nombreuses fonctions, notamment dans le domaine du traitement médical, des programmes d'éducation, des services du génie et techniques, de même que des services de surveillance et de logement des délinquants en liberté sous condition. Les contrats de services représentent 12 p. 100 du budget de fonctionnement du Service.

Mise en oeuvre de l'Examen des programmes – Le SCC a cerné deux secteurs où il pratiquera des compressions de 15 millions de dollars et a élaboré des stratégies pour gérer le budget réduit.

Technologie de l'information – Le SCC a établi un groupe de travail pour évaluer l'incidence de l'an 2000 sur la technologie de l'information. Ce groupe comprend des représentants de la Commission nationale des libérations conditionnelles avec lesquels le Service partage une base de données sur les détenus.

Planification des ressources humaines – La proportion d'employés du SCC âgés de 45 ans ou plus est passée de 30 à 38 p. 100 entre mars 1996 et février 1997. Le Service juge particulièrement préoccupant le nombre de cadres supérieurs qui approchent de la retraite et le faible bassin d'employés préparés à assurer la relève. En outre, les femmes et les membres des minorités visibles sont actuellement sous-représentés au sein de la haute direction, sauf en ce qui a trait au groupe de la gestion des cas. Dans le contexte de la relève, le SCC augmentera son bassin de candidats qualifiés par la voie d'un concours national. Il offrira également des programmes supplémentaires de formation, de perfectionnement et d'aide aux employés qui ont le potentiel voulu et qui aspirent à occuper des postes de gestion et de direction.

Stratégie d'information financière – La Stratégie d'information financière vise à améliorer la prise de décisions et la justification de l'emploi des fonds du gouvernement. Le but est aussi d'améliorer le rendement organisationnel grâce à une utilisation stratégique de l'information financière. C'est pourquoi le SCC a adopté en 1996-1997 le Système financier ministériel commun (SFMC), qui est l'un des sept systèmes approuvés par le Conseil du Trésor. La formation en vue de l'utilisation de l'information comptable dans le processus décisionnel des gestionnaires se poursuit.

Projets environnementaux – Le Ministre est tenu de déposer une Stratégie de développement durable (SDD) à la Chambre des communes au plus tard le 31 décembre 1997 et tous les trois ans par la suite. Le SCC examine actuellement le cadre de planification et de gestion des activités environnementales du Service qui porte le nom de Système de gestion de l'environnement. Le SCC s'est engagé à mettre en évidence, à réduire et à gérer comme il se doit les principaux risques et les principales conséquences négatives pour l'environnement.